

# Nos campus, notre sécurité :

Plan d'action étudiant à l'intention des établissements et gouvernements pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel sur les campus

**Août 2022**





**cfsfcée**  
CANADIAN FEDERATION OF STUDENTS  
FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANT-E-S

**CSA**  
COLLEGE STUDENT ALLIANCE



**BUSU**  
BRANDON UNIVERSITY  
STUDENTS' UNION



**\*CSA**  
Central Student Association



**CONCORDIA  
STUDENT  
UNION**



Fédération étudiante  
collégiale du Québec  
*Unis par la force d'une voix*



**NBSA  
AENB**

**OUSA**  
Ontario Undergraduate Student Alliance



**SACOMSS**  
Sexual Assault Center of the McGill Students' Society



**SYNDICAT  
ÉTUDIANT**  
de l'Université d'Ottawa



**UNION ÉTUDIANTE  
DU QUÉBEC**

**QUEBEC STUDENT  
UNION**



*your voice...  
...your union*



UNIVERSITY OF TORONTO  
**STUDENTS' UNION**



Faites-vous parti d'un regroupement étudiant qui souhaite signer le plan d'action?

Si oui, envoyez votre logo à [aubrianna@possibilityseeds.ca](mailto:aubrianna@possibilityseeds.ca) dans les plus brefs délais.

*Préparé par :*

Chloe Kemeni  
*Université McGill*

Ziyana Kotadia, vice-présidente, Affaires universitaires (2021-2022)  
*Conseil étudiant de l'Université Western*

Aubrianna Snow, vice-présidente, Vie étudiante (2019-2021)  
*Association étudiante de l'Université MacEwan*

Samy-Jane Tremblay, présidente  
Annie Rochette, Coordonnatrice à la mobilisation et aux relations associatives  
*Union étudiante du Québec*

Marie Dolcetti-Koros, présidente  
*Fédération canadienne des étudiantes et étudiants*

Kayla Han, administratrice | vice-présidente, Gouvernance et relations associatives  
*Comité directeur, Alliance des étudiants du premier cycle de l'Ontario*  
*Union étudiante de l'Université Wilfrid-Laurier*

Adam MacKenzie, président  
*Union étudiante de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard*

Alannah Kennedy, présidente | présidente  
*Conseil administratif des étudiantes et étudiants, Collège Fleming*  
*Alliance étudiante collégiale*

April Klein Horsman, collaboratrice estivale  
Saydie Bubniw, collaboratrice estivale  
*Centre des agressions sexuelles de l'Association étudiante de McGill, Université McGill*

Charlene Holmes, coordination du centre de solidarité  
*Association étudiante du Collège George-Brown*

Isabel Ojeda, directrice générale des campagnes  
*Union étudiante de l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador*

Jena-Lee Ashley, vice-présidente externe  
*Union centrale des étudiantes et étudiants de l'Université de Guelph*

Joshua Sankarlal, président | administrateur  
*Association étudiante de l'Université technique de l'Ontario*  
*Comité directeur, Alliance des étudiants du premier cycle de l'Ontario*

Karen Fletcher, présidente  
*Association étudiante de l'Université Athabasca*

Lucas Granger, Gouvernance et relations associatives  
*Alliance canadienne des associations étudiantes*

Maya Labrosse, présidente  
*Fédération étudiante collégiale du Québec*

Morgan Chalifoux-Wabasca, représentante, Compétences et habiletés fondamentales  
*Association étudiante du Collège NorQuest*

Naomi Stobart, vice-présidente, Affaires scolaires  
*Association étudiante de l'Université St. Francis Xavier*

Olufunke Sophia Adeleye, présidente  
*Association étudiante de l'Université Brandon*

Samantha Scott, vice-présidente externe | présidente  
*Association étudiante de l'Université de Lethbridge | Conseil des étudiantes et étudiants de l'Alberta*

Shemar Hackett, analyste de la recherche et des politiques  
*Alliance des étudiants du premier cycle de l'Ontario*

Shenikqwa Phillip, coordonnatrice du secrétariat et de la formation  
*Ligne de soutien téléphonique et bureau de l'Université York pour les survivantes et survivants d'agression sexuelle*

Sydonia Chandon, directrice générale  
*Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick*

Tera Cardinal, vice-présidente, Affaires externes | vice-présidente  
*Association étudiante de l'Université Mount Royal | Conseil des étudiantes et étudiants de l'Alberta*

Avec l'apport documentaire de :

Britney De Costa, coresponsable du dossier « Déclaration, enquête et décision » et chargée du projet d'apprentissage expérientiel  
*Possibility Seeds*

Anoodth Naushan, gestionnaire du projet Le courage d'agir  
*Possibility Seeds*

**Merci à Possibility Seeds de son soutien par le biais du projet Courage d'agir.  
Ce projet est financé par Femmes et Égalité des genres Canada.**



Women and Gender  
Equality Canada

Femmes et Égalité  
des genres Canada

Canada

**Remarque :** La version française du plan d'action fait appel à des principes généralement acceptés de rédaction inclusive. Tout en privilégiant les formulations neutres, le texte fait une place équivalente au féminin et au masculin, genres qui sont envisagés comme des pôles opposés, mais non absolus, dans le continuum du genre. L'utilisation du point médian a été écartée à cause des enjeux d'accessibilité qui en découlent.



# Table des matières

<b>Résumé : Dix appels à l'action pour prévenir et combattre la violence à caractère sexuel sur les campus</b>	<b>6</b>
<b>Introduction</b>	<b>7</b>
Prévalence et gravité des violences à caractère sexuel sur les campus	7
Une analyse intersectionnelle	8
Violences à caractère sexuel et position sociale	9
Racisme envers les personnes noires ou autochtones	10
<b>Appels à l'action pour les établissements d'enseignement</b>	<b>12</b>
1. Créer et mettre en œuvre des plans d'éducation bien financés, qui englobent toute la population des campus	12
2. Traiter les plaintes en respectant trois grands principes : pratiques sensibles au trauma, équité procédurale et réduction des dommages	13
3. Offrir des accommodements scolaires aux personnes touchées par les VACS	15
4. Tenir pleinement compte de la voix des personnes survivantes dans l'élaboration des politiques	16
<b>Appels à l'action pour les gouvernements provinciaux et territoriaux</b>	<b>18</b>
5. Établir des normes de collecte de données en collaboration avec le réseau de l'enseignement supérieur et les partenaires alliés	18
6. Créer et renforcer les cadres législatifs et réglementaires provinciaux et territoriaux afin de contrer et de prévenir les violences à caractère sexuel sur les campus	20
7. Créer des comités consultatifs provinciaux et territoriaux sur la violence à caractère sexuel sur les campus avec une représentation étudiante rémunérée	23
8. Offrir un financement à long terme aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle de la collectivité et aux services d'aide aux victimes d'agression sexuelle des établissements	24
<b>Appels à l'action pour le gouvernement fédéral</b>	<b>25</b>
9. Établir une norme canadienne de prévention et d'intervention en matière de violences à caractère sexuel sur les campus	25
10. Prioriser la lutte contre la violence à caractère sexuel sur les campus dans le plan d'action national sur la violence fondée sur le genre	27
<b>Conclusion</b>	<b>27</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>28</b>
<b>Annexe A : Glossaire</b>	<b>36</b>
<b>Annexe B : Lectures suggérées</b>	<b>39</b>
<b>Annexe C : Appels à l'action à l'intention de chaque gouvernement provincial et territorial</b>	<b>42</b>

# Résumé : Dix appels à l'action pour prévenir et combattre la violence à caractère sexuel sur les campus

## Appels à l'action pour les établissements d'enseignement

1. Créer et mettre en œuvre des plans d'éducation bien financés, qui englobent toute la population des campus
2. Traiter les plaintes en respectant trois grands principes : pratiques sensibles au trauma, équité procédurale et réduction des dommages
3. Offrir des accommodements scolaires adaptés aux personnes touchées par les VACS
4. Tenir pleinement compte de la voix des personnes survivantes dans l'élaboration des politiques

## Appels à l'action pour les gouvernements provinciaux et territoriaux

5. Établir des normes de collecte de données en collaboration avec le réseau de l'enseignement supérieur et les partenaires alliés
6. Créer et renforcer les cadres législatifs et réglementaires provinciaux et territoriaux afin de contrer et de prévenir les violences à caractère sexuel sur les campus
7. Créer des comités consultatifs provinciaux et territoriaux sur les violences à caractère sexuel sur les campus avec une représentation étudiante rémunérée
8. Offrir un financement à long terme aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle de la collectivité et aux services d'aide aux victimes d'agression sexuelle des établissements

## Appels à l'action pour le gouvernement fédéral

9. Établir une norme canadienne de prévention et d'intervention en matière de violences à caractère sexuel sur les campus
10. Prioriser la lutte contre les violences à caractère sexuel sur les campus dans le plan d'action national sur la violence fondée sur le genre

## Introduction

Si le problème des violences à caractère sexuel (VACS) dans les établissements d'enseignement postsecondaire est devenu une priorité, c'est grâce aux efforts infatigables que déploient depuis des décennies les survivantes et survivants, appuyés par des cheffes de file et meneurs du milieu étudiant et d'autres groupes solidaires de leur lutte. Au cours de la dernière année seulement, les étudiantes et les étudiants du postsecondaire, de même que les élèves du secondaire, ont été nombreux au Canada à faire la grève pour exiger que leur établissement rende des comptes et opère des changements pour leur offrir un cadre d'étude plus sûr, notamment par la mise en œuvre de plans d'action et l'adoption de politiques complètes en matière de VACS. Il est clair à nos yeux qu'il faut une action globale et conjointe pour combattre efficacement les VACS sur nos campus : il faut considérer autant les politiques et les procédures que les activités préventives et la collecte de données, et il faut impliquer tous les paliers de gouvernement et les établissements eux-mêmes en plus du milieu associatif et des personnes qui défendent les intérêts des survivantes et survivants de VACS (Khan, Rowe et Bidgood, 2019).

Le militantisme étudiant continue de jouer un rôle déterminant dans la transformation de la culture des campus. Le 15 juin 2022, dans le cadre du projet *Le courage d'agir*, Possibility Seeds a convoqué à une réunion virtuelle des personnalités influentes du milieu étudiant qui, collectivement, représentaient 1,2 million d'étudiantes et étudiants. Le plan d'action est le fruit de leurs échanges et de conversations tenues au cours des cinq dernières années dans une variété de contexte — consultations, tables rondes, séances de partage des connaissances, livres blancs, sondages, groupes nationaux de revendication et associations étudiantes. Il propose des mesures concrètes pour combattre les VACS sur les campus.

Le plan présente dix (10) stratégies ou pratiques prometteuses sous forme d'appels à l'action. Quatre (4) s'adressent aux établissements d'enseignement; quatre (4) aux gouvernements provinciaux et territoriaux; et deux (2) au gouvernement fédéral. Nous avons inclus en annexes des renseignements additionnels, dont une liste de lectures suggérées.

## Prévalence et gravité des violences à caractère sexuel sur les campus

Les violences à caractère sexuel sont présentes en proportions alarmantes sur nos campus. Nous n'en viendrons pas à bout à moins de mettre en place des mécanismes appropriés de prévention et d'intervention, de nous attaquer aux structures sociales qui perpétuent cette violence et d'arrêter de voir celles-ci comme un aspect inévitable de l'expérience étudiante.

Voici quelques statistiques qui démontrent la gravité du problème :

- En 2019, 71 % de la population étudiante rapportait avoir été témoin ou avoir subi des comportements sexuels non consentants dans le cadre de ses études postsecondaires (Burczycka, 2020).

- Une proportion relativement élevée de la population étudiante, en particulier celle de sexe féminin, de genre non binaire ou trans, déclare avoir été victime d'agression sexuelle (Khan, Rowe et Bidgood, 2019).
- En 2014, selon les données autodéclarées, 41 % des toutes les agressions sexuelles au Canada visaient des membres de la population étudiante, et 90 % de ces agressions ont été perpétrées contre des étudiantes (Conroy et Cotter, 2017).
- En 2019, 1 étudiante sur 10 a été agressée sexuellement sur le campus d'un établissement d'enseignement postsecondaire (Burczycka, 2020).
- Les personnes trans, queers ou homosexuelles subissent plus de violence que les personnes cisgenres et hétérosexuelles (Jaffray, 2020).
- En 2019, les étudiantes et étudiants qui étaient homosexuels ou bisexuels ont déclaré des taux deux fois plus élevés de discrimination fondée sur le sexe, le genre ou l'orientation sexuelle comparativement à la population étudiante hétérosexuelle. Les étudiantes et étudiants trans (40 %) ont aussi déclaré subir des taux disproportionnés de discrimination comparativement aux étudiantes et étudiants cisgenres (17 %) (Burczycka, 2020).
- Sur les campus, 80 % des agressions sexuelles sont commises par une personne connue de la victime (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, 2015).
- En 2019, dans la grande majorité des cas, les VACS subie par les étudiantes (80 %) et étudiants (86 %) avait été commise par d'autres étudiantes et étudiants (Burczycka, 2020).
- Le risque d'agression sexuelle est plus élevé durant les huit premières semaines de l'année scolaire (Ending Violence Association of British Columbia, 2016); 50 % de toutes les agressions sexuelles perpétrées sur les campus ont lieu durant cette période (MeToo Movement, 2020).

## Une analyse intersectionnelle

Les violences à caractère sexuel ne sont pas un phénomène indépendant ou spontané, mais s'inscrivent dans un contexte plus large d'oppression. Pour nuancer les propos qui l'entourent et la combattre plus efficacement, nous devons reconnaître ses recoupements avec d'autres formes de violence, notamment le racisme, la misogynie, le capacitisme, le classisme, l'homophobie et la transphobie.

La notion d'intersectionnalité, définie pour la première fois en 1989 par la professeure Kimberlé Crenshaw (Crenshaw, 1991), met en lumière la gamme des facteurs sociaux qui influent sur le vécu individuel. Cela comprend la position qu'occupe une personne dans la structure sociale du campus — position qui influe sur son accès aux services, sur la crédibilité de sa parole, de



même que la manière dont elle est traitée à l'intérieur de la communauté (Khan *et Al.*, 2019). L'analyse intersectionnelle nous permet de comprendre les différentes façons dont les personnes racisées ayant subi des VACS sont exclues des politiques, pratiques, programmes et discussions concernant les VACS, et pourquoi elles le sont (Harris et Linder, 2017).

## Violences à caractère sexuel et position sociale<sup>1</sup>

- Les femmes autochtones sont victimes de VACS dans une proportion environ trois fois plus élevée que les allochtones au Canada (Brennan, 2011). Elles courent un risque particulièrement élevé d'être victime de crimes violents. Cependant, la justice rejette fréquemment les causes qui les concernent, ce qui peut être le fruit d'une violence structurelle découlant de la colonisation et de la discrimination raciale (Murphey-Oikonen et coll., 2022).
- Les femmes célibataires déclarent des taux d'agression sexuelle neuf fois plus élevés que les femmes qui sont mariées ou conjointes de fait et que les hommes célibataires (Fondation canadienne des femmes, 2022).
- L'itinérance est particulièrement dangereuse pour les femmes et les personnes non binaires. Parmi les jeunes femmes sans abri, 37,4 % ont été agressées sexuellement; ce taux est de 41,3 % pour les jeunes binaires ou trans sans abri, comparativement à 8,2 % pour leurs homologues masculins (Schwan et coll., 2020).
- Les personnes des minorités sexuelles — c'est-à-dire les personnes s'identifiant comme lesbiennes et gais, de même que les personnes pansexuelles ou asexuelles et toute autre personne n'entrant pas dans la catégorie hétérosexuelle — ont des taux d'agression sexuelle six fois plus élevés que les personnes s'identifiant hétérosexuelles (Jaffray, 2020).
- Les personnes transgenres subissent des violences corporelles et sexuelles à des taux beaucoup plus élevés que les personnes cisgenres, et ce, tout au long de leur vie (Jaffray, 2020).
- Comparativement aux personnes qui n'ont pas de handicap, celles en situation de handicap, en particulier celles qui sont de sexe féminin ou qui ont une déficience intellectuelle, courent un risque deux fois plus élevé que les autres de subir de les VACS. Cela pourrait être dû à leur vulnérabilité, aux attitudes et perceptions négatives de la société à leur égard, ainsi qu'à des abus de confiance. (Conroy et Cotter, 2017).

---

<sup>1</sup> Fondation canadienne des femmes, *Aggression sexuelle et harcèlement : les faits* [<https://canadianwomen.org/fr/les-faits/les-agressions-sexuelles/>].

- Les VACS et la violence corporelle sont trois fois plus fréquentes parmi les survivantes et survivants d'abus sexuel infantile parvenus à l'âge adulte que chez les autres adultes, en particulier les femmes (Cotter, 2019).

Une bonne partie de la population étudiante a déjà subi des VACS avant son entrée dans le réseau d'enseignement postsecondaire. En effet, les statistiques indiquent que 47 % de toutes les agressions sexuelles sont commises contre des femmes ayant entre 15 et 24 ans (Conroy et Cotter, 2017). Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, les étudiantes qui ont subi des VACS dans leur enfance risquent fort d'en subir à nouveau (Cotter, 2019). À notre avis, ces statistiques montrent bien la nécessité d'aborder le sujet des VACS, des saines relations, des limites et du consentement bien avant d'arriver aux études supérieures. En fait, il faudrait l'aborder dès l'école primaire et continuer d'en parler tout au long du secondaire par une approche affirmative et positive, en tenant compte du niveau de développement des jeunes et de l'intersectionnalité. Ce faisant, on réduirait les dommages; à leur arrivée dans le réseau postsecondaire, les jeunes auraient déjà les outils nécessaires pour naviguer les relations (intimes et autres) de leur nouvel environnement social. De plus, nous réclamons une formation obligatoire sur le consentement pour les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année<sup>2</sup>, et ce, même en l'absence de cours d'éducation à la santé. L'éducation au consentement est d'ailleurs l'une des dix mesures recommandées aux gouvernements et conseils scolaires par *High School Too*, un réseau étudiant qui combat les VACS dans les écoles secondaires (High School Too)<sup>3</sup>.

## Racisme envers les personnes noires ou autochtones

Il faut tenir compte de l'intersectionnalité pour prévenir et combattre les VACS sur les campus. Nous voulons tout particulièrement que les plans d'action considèrent les besoins de la population étudiante qui est noire ou autochtone. Le racisme envers les personnes noires demeure très présent sur les campus canadiens et a d'importantes répercussions pour les étudiantes et étudiants noirs<sup>4</sup>. Outre les actes flagrants de violence qu'ils y subissent (Moriah, 2020), on les criminalise, on les surveille et on les écarte (The Fifth Estate, 2021) quand ils ou elles dénoncent le racisme et les VACS; souvent, on leur refuse aussi l'accès à des programmes et services. Bien que de nombreux établissements ont entrepris de se doter d'un plan d'action pour éliminer le racisme envers les personnes Noires, il est rare qu'ils y mentionnent les besoins de celles qui sont victimes de VACS. Nous les prions donc de modifier ces plans pour y refléter tous les besoins de cette population, y compris le besoin de pouvoir étudier et résider sur le campus sans craindre de vivre dans la violence, compte tenu des effets du racisme sur la sécurité des étudiantes et étudiants Noirs.

---

<sup>2</sup> NDT : Deuxième cycle du secondaire au Québec.

<sup>3</sup> Les mesures sont présentées (en anglais) sur le site <https://www.highschooltoo.ca/takeaction>. Nous vous invitons également à vous intéresser au collectif La voix des jeunes compte, œuvrant depuis plusieurs années au Québec à la lutte contre les violences sexuelles en milieu scolaire.

<sup>4</sup> Nous vous invitons à lire la [Charte de Scarborough](#), rédigée sous la direction d'une juriste noire avec la participation d'universitaires des quatre coins du Canada.

L'élimination des VACS sur nos campus demande aussi qu'on travaille à réparer les dommages du colonialisme. À ce chapitre, nous appelons le gouvernement fédéral à travailler avec les Premières Nations afin de mettre en œuvre les quelque 230 appels à la justice formulés dans *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019).

Bien que le milieu postsecondaire ait entrepris de mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015), rares sont les établissements qui ont tenu compte de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, tel que demandé par l'Association des Premières Nations du Québec et du Labrador<sup>5</sup>. Nous croyons pourtant que les appels des deux commissions d'enquête doivent être entendus et des actions entreprises en laissant les communautés autochtones montrer la voie. Courtney Skye a créé une feuille de travail (en [français](#) et en [anglais](#)) qui liste les appels à l'action et à la justice les plus pertinents pour le milieu de l'enseignement postsecondaire et propose une série de questions pour guider la réflexion des établissements (Skye, 2020).

Les établissements ne doivent pas seulement comprendre les répercussions de la colonisation : ils doivent aussi instaurer des pratiques, programmes et protocoles garants d'une sécurisation culturelle, qui soutiennent activement les personnes issues des peuples autochtones parmi la population étudiante, le personnel et le corps enseignant. Comme le rappelle Sarah Hunt : [traduction] « Sur les campus, au fil de nos conversations sur les violences sexuelles, il ne faudrait pas oublier que les personnes autochtones — étudiantes, étudiants, membres du personnel ou membres du corps enseignant — ont leur propre relation à la culture du viol à leur arrivée dans ces espaces. Les violences sexuelles ne sont qu'une violence parmi d'autres, engendrées par le colonialisme. » (Hunt, 2016) Il faut veiller à mettre en place les ressources nécessaires pour que les personnes issues des peuples autochtones sur nos campus jouissent d'un accès pérenne à des services et programmes holistiques et sensibles au trauma qui sont respectueux de leurs savoirs et culture.

## Appels à l'action pour les établissements d'enseignement

### 1. Créer et mettre en œuvre des plans d'éducation bien financés, qui englobent toute la population des campus

L'éducation préventive est la clé pour opérer les changements de mentalité nécessaires à l'élimination de la violence sur les campus. Malheureusement, elle est souvent négligée par les établissements, qui tentent de s'adapter tant bien que mal à la complexification des besoins

<sup>5</sup> Voir le [Plan d'action de l'APNQL sur le racisme et la discrimination](#), publié en septembre 2020.

entourant le traitement des plaintes et le soutien aux personnes survivantes. À l'heure actuelle, seulement sept provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba, Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) exigent que les établissements aient une politique sur la violence et le harcèlement à caractère sexuel; de ce nombre, cinq incluent une obligation d'éducation (voir le point 6 ci-dessous). Les obligations ne sont malheureusement pas toujours bien définies et restent souvent trop restrictives ou difficiles à sanctionner en cas de manquement. Nous recommandons pour commencer que chaque établissement se dote d'un programme général d'éducation, complété par des formations spécifiques pour les titulaires de fonctions particulières; mette sur pied un comité d'éducation; et, enfin, adopte un plan d'action complet, rédigé avec l'apport de toutes les parties prenantes, en particulier les étudiantes et étudiants eux-mêmes.

### **Considérations clés pour l'éducation préventive**

- Le courage d'agir (2019) souligne que l'éducation préventive doit être constante et adaptée, car le contexte des campus évolue continuellement. La conception et la prestation doivent tenir compte du vécu de la communauté.
- Une multitude de programmes, d'approches pédagogiques, de techniques et d'outils doivent être conjugués pour offrir une programmation efficace (Khan *et Al.*, 2019).
- Il faut que les membres de la population étudiante, du personnel et du corps enseignant entendent plus d'une fois les mêmes messages pendant leurs études ou leur carrière (Protetch et Rosser, 2021). L'offre éducative devrait en outre être structurée de manière à ce qu'il y ait une progression dans les méthodes et le contenu présenté.
- L'éducation préventive devrait éviter de peindre un tableau purement binaire des VACS, puisqu'elle touche de manière disproportionnée les personnes queers, trans et non binaires sur les campus (Protetch et Rosser, 2021).
- Au début, l'éducation préventive devrait porter sur le consentement et les témoins actifs, et expliquer en langage clair et simple la procédure de plainte de l'établissement (Ministère de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique).
- Elle devrait être obligatoire pour les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants, y compris les adultes, ceux venant d'un autre établissement et ceux qui vivent en résidence sur le campus (Protetch et Rosser, 2021). Cela dit, en adoptant des pratiques sensibles au trauma, il faudrait permettre aux survivantes et survivants de VACS de demander une dérogation.
- Pour l'éducation au consentement, l'idéal est de tenir de petits ateliers animés par des spécialistes de l'externe ou des pairs ayant reçu une formation sur le sujet (Protetch et Rosser, 2021). Cependant, à l'heure actuelle, beaucoup d'établissements n'ont pas les moyens d'offrir de tels ateliers (Protetch et Rosser, 2021). La formation massive, offerte en même temps à des centaines, voire des milliers d'étudiantes et d'étudiants n'est pas propice à un dialogue franc et réfléchi sur les VACS, le consentement et les témoins

actifs. De surcroît, les ateliers ponctuels, sans suivi, ne favorisent pas la rétention des apprentissages (Protetch et Rosser, 2021).

**Pratiques prometteuses :** Certaines provinces ont rendu obligatoire l'éducation préventive pour les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants, de même que pour les personnes nouvellement entrées en poste dans les établissements. En 2017, le gouvernement du Québec a adopté la [Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur](#). Cette loi oblige l'administration des cégeps et des universités à octroyer une éducation au consentement aux étudiantes et étudiants, ainsi qu'à rendre des comptes à ce sujet au gouvernement.

#### **Ressources :**

- Les établissements peuvent consulter la [Trousse pour les pédagogues](#) et [Votre plan d'éducation préventive](#)<sup>6</sup>, documents créés par Le courage d'agir pour guider leurs efforts dans ce domaine.
- L'Université de la Colombie-Britannique a aussi créé une gamme d'outils pour prévenir et combattre les VACS ([Preventing and Responding To Sexual Violence](#)), dont des formations virtuelles sur le consentement, le soutien aux personnes survivantes et l'animation d'ateliers sur le consentement.
- Pour les animatrices et animateurs qui utilisent la vidéo [Thé et consentement](#) (Blue Seat Studios, 2015), le [guide d'animation](#) (en anglais) produit par l'Université Thompson-Rivers est une ressource complémentaire utile.

## **2. Traiter les plaintes en respectant trois grands principes : pratiques sensibles au trauma, équité procédurale et réduction des dommages**

Les institutions ont tendance à pencher du côté du pouvoir et de la force; les établissements d'enseignement postsecondaire ne font pas exception (Harris et Linder, 2017). Porter plainte est une démarche difficile, épuisante et traumatisante pour les personnes survivantes, en particulier lorsque la procédure en place ne respecte pas les principes fondamentaux de prise en compte des traumatismes, d'équité procédurale et de réduction des dommages. Bien que les établissements soient généralement conscients du droit de la partie mise en cause à l'équité procédurale, ils reconnaissent rarement ce droit à la partie plaignante. De plus, lorsqu'ils utilisent des pratiques sensibles au trauma dans une approche centrée sur la personne survivante, ils tendent à opposer la prise en compte des traumatismes à l'équité procédurale. Or, quand les deux principes sont utilisés avec chacune des parties et qu'on ajoute la réduction des dommages, la synergie qui résulte renforce et humanise la procédure pour toutes les parties (Eerkes et Al., 2020).

---

<sup>6</sup> NDT : La version française de ces deux documents sera disponible au courant de l'automne dans le [Centre de connaissances](#) du projet Le courage d'agir.



Par ailleurs, dans une optique sensible au trauma et axée sur la réduction des dommages, les établissements devraient aussi offrir des solutions de rechange à la procédure officielle de plainte comme voies de responsabilisation et d'accès à la justice : des interventions informelles (Eerkes et Al., 2021). En effet, les procédures administratives qui débouchent sur des mesures punitives ne sont pas le seul moyen légitime de combattre les VACS. La procédure de plainte n'est pas toujours appropriée ni sûre considérant les dommages qu'elle peut causer et sa tendance à reproduire les dynamiques de pouvoir. Dans une approche sensible au trauma, on doit respecter l'autonomie de la personne survivante, c'est-à-dire la laisser libre de décider si elle veut ou non porter plainte ou se prévaloir d'autres solutions, et reconnaître que les interventions informelles sont tout aussi valables (Protetch et Rosser, 2021).

**Pratiques prometteuses :** En février 2022, le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta a écrit aux établissements d'enseignement postsecondaire pour leur donner l'ordre de réviser leurs politiques sur les VACS à la lumière des pratiques exemplaires et prometteuses au Canada. Bon nombre sont rassemblées dans le [Centre de connaissances](#)<sup>7</sup> du Courage d'agir. Signalons en particulier *Le traitement des plaintes de violence à caractère sexuel : guide synoptique pour l'équité procédurale, la prise en compte des traumatismes et la réduction des dommages*<sup>8</sup>, qui a pour objet d'aider les établissements à appliquer les trois principes énoncés ici aux différentes facettes du traitement des plaintes pour VACS.

**Ressources :** Les établissements peuvent consulter *Le traitement des plaintes de violence à caractère sexuel : guide synoptique pour l'équité procédurale, la prise en compte des traumatismes et la réduction des dommages*<sup>8</sup> pour s'assurer que leur procédure de plainte est sensible au trauma et respecte aussi les principes d'équité procédurale et de réduction des dommages. Pour les interventions informelles, nous recommandons *Essential Elements for Non-Punitive Accountability Workbook*.

### 3. Offrir des accommodements scolaires aux personnes touchées par les VACS

Les accommodements scolaires sont une façon d'offrir une aide immédiate et souple aux survivantes et survivants de VACS afin de promouvoir leur bien-être et prévenir un nouveau traumatisme. Il peut s'agir, entre autres, d'un assouplissement du calendrier de remise des travaux, de travaux de rattrapage pour compenser ceux qui ont été manqués, d'une modification de la pondération des travaux, d'un accès gratuit à du tutorat, d'une modification du cadre dans lequel se déroulent les examens ou d'une modification des travaux à faire. Les accommodements offerts doivent être sensibles au trauma et souples, puisque les besoins de la personne survivante peuvent évoluer.

---

<sup>7</sup> NDT : Vous trouverez une sélection plus étendue de ressources dans le volet anglais du centre, qui se trouve à l'adresse suivante : <https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre>.

<sup>8</sup> NDT : En cours de traduction.

À l'heure actuelle, il y a beaucoup de freins aux demandes d'accommodements (en vertu des politiques en matière de VACS) et d'adaptations (en vertu des lois sur l'accessibilité). L'un de ces freins est la bureaucratie : il faut une justification médicale (note du médecin, lettre d'une ou un professionnel de la santé mentale ou autre document similaire) pour chaque demande. Les politiques et mécanismes qui entourent les accommodements scolaires sont de surcroît très rigides. Leur administration relève de bureaux spécialisés, qui peuvent être distincts les uns des autres. De ce fait, la personne qui demande les accommodements pourrait devoir raconter plusieurs fois ce qui lui est arrivé pour justifier sa demande. Le fait d'exiger de la documentation médicale peut décourager les étudiantes et étudiants qui se méfient du réseau de la santé, ont de la difficulté à communiquer leurs besoins aux professionnelles ou professionnels de ce réseau ou, encore, ne sont pas en mesure de payer les frais exigés pour les documents.

Les établissements devraient fournir de l'information claire sur la marche à suivre pour les demandes d'ordre scolaire, y compris les demandes de prolongation, le retrait rétroactif, etc. Ils devraient aussi indiquer qui aura accès à l'information, s'il y a des limites au nombre d'accommodements qui peuvent être demandés, et les solutions de rechange possibles advenant un refus d'accommodement. Quand l'administration exige que de l'information de nature délicate accompagne une telle demande, par exemple des précisions sur les symptômes traumatiques, elle devrait fournir une justification. Nous recommandons qu'un seul et même bureau soit responsable de l'administration des accommodements scolaires; celui-ci veillerait à protéger la confidentialité et communiquerait l'information utile aux responsables appropriés, ce qui limiterait les interactions de la personne survivante avec le personnel de l'établissement. Il devrait aussi être facile de faire modifier les accommodements au besoin. Les effets de traumatismes comme ceux causés par les VACS sont accaparants; le moins qu'on puisse faire pour les personnes survivantes, c'est de leur offrir des accommodements pour atténuer certains de ces effets.

N'oublions pas non plus les répercussions des VACS sur les étudiantes et étudiants de l'étranger. Les visas d'études sont assortis d'exigences strictes, qui incluent l'obtention d'un nombre déterminé de crédits chaque semestre et des restrictions à l'emploi. Ces membres de la population étudiante pourraient se voir dans l'impossibilité de prendre un congé ou de repousser la date de fin de leurs études (Mosaic British Columbia, 2018). Les établissements doivent veiller à ce que le soutien offert à la suite de VACS tienne compte des besoins de ces étudiantes et étudiants. Ils devraient aussi travailler avec eux, le bureau des étudiantes et étudiants étrangers sur le campus, ainsi que le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada pour élaborer des politiques complètes qui tiennent compte de leurs besoins<sup>9</sup>.

**Pratiques prometteuses :** La politique de l'Université métropolitaine de Toronto (Toronto Metropolitan University, 2021) en matière de VACS mentionne que les étudiantes et étudiants

---

<sup>9</sup> Voir l'[article](#) (en anglais) de Elene Lam et Annalee Lepps pour comprendre les répercussions de la *Loi de 2021 sur la lutte contre la traite des personnes* sur les étudiantes et les étudiants de l'étranger qui travaillent dans l'industrie du sexe.

touchés par les VACS bénéficient d'accommodements scolaires, et que les accommodements et services offerts seront adaptés aux besoins individuels des personnes survivantes.

Le plan d'action À notre tour (Salvino *et Al.*, 2017) recommande que les établissements travaillent avec les associations étudiantes à l'élaboration d'une politique officielle sur les accommodements scolaires, de centrer cette politique sur les besoins des personnes survivantes et d'y indiquer la marche à suivre pour demander des accommodements scolaires à la suite de VACS.

#### **Ressources:**

- Le courage d'agir fera paraître un guide sur les accommodements scolaires à l'hiver 2022.
- Voir aussi la trousse Le courage d'agir sur le soutien aux étudiantes et étudiants de l'étranger : *Supporting International Students Affected by GBV: A Customizable Tool for International Students, Post-Secondary Administrators and Frontline Workers* (Lui *et coll.*, 2020).

## **4. Tenir pleinement compte de la voix des personnes survivantes dans l'élaboration des politiques**

Les établissements structurent progressivement leurs interventions en ce qui a trait aux VACS : ils travaillent à se doter de politiques et de bureaux spécialisés pour mieux la combattre. Ce faisant, il est crucial qu'ils mettent à profit l'expérience et le savoir-faire de leur population étudiante ainsi que survivantes et survivants eux-mêmes en les plaçant au cœur des décisions qui sont prises et en veillant à les protéger des représailles. En effet, les mesures prises par les établissements pour combattre les VACS peuvent s'accompagner d'un effet de ressac pour les personnes survivantes, en particulier celles qui sont Noires ou issues des communautés autochtones (Protetch et Rosser, 2021).

Il faut tenir pleinement compte du savoir de la population étudiante la plus touchée par les VACS et les procédures utilisées pour la combattre, notamment en veillant à ce qu'elle soit représentée au sein des comités. Il faut aussi explorer des moyens d'élargir la vision de la justice et de la responsabilité, ce qui pourrait vouloir dire envisager l'utilisation de ressources communautaires au lieu d'impliquer le service de sécurité du campus ou la police locale quand une situation de VACS survient.

Dans les provinces qui ont adopté des lois ou des règlements sur les VACS (voir l'appel à l'action numéro 6, ci-dessous), les établissements d'enseignement postsecondaire doivent généralement remplir des obligations plus étendues, par exemple : créer des groupes de travail ou des comités pour superviser la mise en œuvre des obligations légales en matière d'élaboration de politiques, de révision périodique des politiques et de reddition de comptes. Indépendamment des obligations qui leur sont faites, ils doivent s'assurer d'une juste

représentation de la population étudiante au sein de ces groupes et comités. Le reste de la population étudiante doit aussi avoir accès à des mécanismes de rétroaction. Dans les provinces et territoires où il n'existe pas de telles obligations légales, les établissements devraient quand même se doter de tels groupes ou comités et prévoir des mécanismes comparables d'examen, de reddition de compte et de rétroaction<sup>10</sup>.

**Pratique prometteuse :** Conformément à la loi québécoise sur les VACS, chaque établissement d'enseignement postsecondaire doit créer un comité pour superviser la mise en œuvre de la loi sur son ou ses campus et ce comité, inclure une représentation étudiante en plus de membres de la haute direction et du bureau responsable. À l'Université McGill, ce comité se réunit quatre fois l'an et fixe les priorités pour l'année à venir<sup>11</sup>.

En février 2022, le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta a écrit aux vingt-six (26) établissements postsecondaires de la province afin d'exiger une participation étudiante tangible.

**Ressources :** Parmi les outils disponibles pour aider les établissements à intégrer le point de vue des étudiantes et étudiants à leurs travaux, mentionnons la [liste de vérification](#) (Salvino et Al., 2017) et la [carte de pointage](#) (annexe C dans Salvino et Al., 2019) élaborées par le mouvement *Étudiant.e.s pour une culture du consentement* en lien avec son plan d'action À notre tour.

## Appels à l'action pour les gouvernements provinciaux et territoriaux

### 5. Établir des normes de collecte de données en collaboration avec le réseau de l'enseignement supérieur et les partenaires alliés

Les enquêtes sur le climat social des campus sont importantes : elles aident à mesurer la prévalence des VACS, à déterminer dans quelles circonstances elle se produit le plus souvent et comment elle est vécue par les victimes, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des mesures prises par l'établissement pour la prévenir et la combattre, y compris déterminer les améliorations à apporter afin de mieux soutenir les étudiantes et étudiants qui ont subi de la violence. Quelques établissements — dont l'Université MacEwan (2019), l'Université St. Francis Xavier (2018), l'Université du Manitoba (2018), l'Université McGill (2017) et l'Université du Nouveau-Brunswick (2015) — en ont menées; toutefois, à l'échelle provinciale et territoriale, il n'y a pas de collecte

---

<sup>10</sup> D'après *Étudiantes pour une culture du consentement*, les politiques devraient être revues aux deux ans et le processus de révision, inclure des membres de la population étudiante ainsi que des personnes survivantes. À ce sujet, voir Protetch et Rosser (2021).

<sup>11</sup> On peut lire [ici](#) (en anglais) le mandat de ce comité.

cohérente de données à l'heure actuelle et l'information disponible est trop fragmentaire pour brosser un tableau complet des VACS sur les campus.

À l'heure actuelle, seuls le Québec et l'Ontario ont mené des enquêtes provinciales sur le climat social des campus. En 2016, six universités québécoises ont participé à l'[Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire \(ESSIMU\) : Ce qu'en disent étudiant·es, enseignant·es et employé·es](#).<sup>12</sup> En 2018, les établissements postsecondaires de l'Ontario ont participé quant à eux au sondage *Avis des étudiants et des étudiantes sur la violence à caractère sexuel* (Gouvernement de l'Ontario, 2020), qui visait à recueillir des données sur les perceptions, connaissances et comportements entourant les VACS et dont les résultats ont été publiés en 2020 seulement (Ontario's Universities, 2018).

Les gouvernements provinciaux et territoriaux pourraient assurer la collecte de données cohérentes en exigeant que les établissements participent tous les trois ans à une enquête sensible au trauma sur les VACS en veillant à inclure les associations étudiantes ainsi que les survivantes et survivants de violence dans le processus. Il faudrait de surcroît que les résultats soient rapidement rendus publics et que les établissements fondent sur elles leurs politiques et interventions contre les VACS.

**Pratique prometteuse :** iMPACTS, un projet pluriannuel, vise à exposer, combattre et prévenir les VACS dans les universités d'ici et d'ailleurs, et subséquentement dans toute la société (McGill, s. d.). En 2017, 180 000 personnes étudiant à temps plein à McGill ont reçu deux questionnaires à remplir de façon anonyme. Les questions visaient à jauger la fréquence des VACS à l'université, ainsi que les perceptions et connaissances en ce qui a trait aux interventions de l'université (McGill, 2018). Plus tard, l'université a invité les étudiantes et étudiants intéressés à participer à des groupes de discussion sur les résultats préliminaires.

**Ressource :** Nous vous invitons à consulter le rapport de l'enquête sur le climat social menée à l'Université MacEwan, publié en 2020. Cette enquête donnait suite à la recommandation dans le cadre d'action du Courage d'agir (MacEwan University, 2020).

---

<sup>12</sup> Plus récemment, une enquête similaire a été réalisée dans les cégeps et collèges : *PIECES* (Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité) (Bergeron *et Al.*, 2020). On peut lire le rapport [ici](#). Par ailleurs, le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec envisage la tenue d'une enquête générale sur les VACS dans les cégeps et universités de la province. Son plan d'action révisé en matière de VACS en milieu d'enseignement supérieur est attendu à l'automne 2022.



## 6. Créer et renforcer les cadres législatifs et réglementaires provinciaux et territoriaux afin de contrer et de prévenir les violences à caractère sexuel sur les campus

### Éducation préventive

À l'heure actuelle, aucun cadre législatif ou réglementaire ne régit l'éducation à la prévention des VACS dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Bien que certaines provinces aient adopté des lois pour lutter contre ce phénomène, les écarts sont marqués d'une région à l'autre du pays. Même les provinces dotées de lois obligeant les établissements d'enseignement postsecondaire à adopter des politiques sur les VACS accordent peu d'attention à l'éducation préventive. La population étudiante et les associations étudiantes assument de manière disproportionnée la responsabilité de l'éducation préventive faute d'un cadre législatif et réglementaire rigoureux et d'un financement suffisant. L'éducation préventive devrait au moins être une responsabilité partagée entre le milieu étudiant et l'administration. Pourtant, les étudiantes et les étudiants puisent dans leurs ressources financières et communautaires collectives pour effectuer ce travail d'éducation et de prévention. Il incombe aux gouvernements provinciaux et territoriaux de jeter les bases d'une éducation préventive efficace et pertinente. Pour ce faire, en collaboration avec la population étudiante et la communauté, il faut créer un cadre législatif et réglementaire rigoureux en vue de prévenir les VACS dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

### Combattre les violences à caractère sexuel

La législation sur la prévention des VACS ne peut être efficace que si les gouvernements provinciaux et territoriaux adoptent aussi des lois ciblant celle qui se produit dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Cette législation doit comprendre des dispositions et des directives pour que les établissements puissent :

- obligatoirement élaborer, avec le concours du milieu étudiant et de la communauté à toutes les étapes de la rédaction et de la révision, des politiques de lutte contre les VACS qui répondent à un ensemble de normes minimales;
- élaborer des plans de financement solides permettant de combattre les VACS, ce qui comprend le financement adéquat de bureaux d'aide, de campagnes étudiantes et de programmes d'éducation;
- mettre en œuvre des mécanismes de déclaration et d'intervention sensibles au trauma, adaptés aux besoins des personnes survivantes;
- obliger les établissements d'enseignement postsecondaire à participer tous les trois ans à des enquêtes sensibles au trauma concernant les VACS sur les campus;

- obliger chaque établissement d'enseignement postsecondaire à créer un comité de mise en œuvre, comprenant une représentation étudiante adéquate, chargé de superviser l'application de la législation et de rendre des comptes au gouvernement provincial (Protetch et Rosser, 2021);
- combattre les VACS en situation d'apprentissage expérientiel, notamment en adoptant les mesures législatives ou réglementaires recommandées par la population étudiante, en collaboration avec les professionnelles et professionnels de l'apprentissage expérientiel, le corps enseignant, le personnel des établissements, ainsi que les spécialistes des VACS<sup>13</sup>.

Il s'agit d'un complément nécessaire aux lois sur la prévention, car il permettra d'éliminer les disparités entre les établissements et d'uniformiser les approches employées par les établissements contre les VACS.

Les provinces qui ont déjà adopté des lois (Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario, Québec, Île-du-Prince-Édouard) ou pris d'autres mesures (comme les protocoles d'entente de la Nouvelle-Écosse ou les lettres ministérielles de l'Alberta) ont encore un travail important à faire, en collaboration avec le milieu étudiant et les personnes survivantes, pour combler certaines lacunes. En vertu des lois provinciales en vigueur, les établissements d'enseignement postsecondaire sont tenus d'élaborer des politiques contre les VACS sur les campus et de prévoir une révision de ces politiques. La législation ne fournit cependant aucune directive, ce qui donne lieu à une mosaïque de politiques incohérentes qui ne peuvent être ni complètes ni efficaces sans l'ajout d'éléments clés. Pour combler ces lacunes, les gouvernements devraient travailler avec le milieu étudiant et les personnes survivantes. Ils pourraient ainsi veiller à ce que la législation soit inclusive et accessible, et qu'elle reflète les besoins propres à la population étudiante de leur province ou territoire. Outre les critères énoncés ci-dessus, l'annexe C suggère aux gouvernements provinciaux et territoriaux des mesures précises pour commencer ce travail.

---

<sup>13</sup> Le courage d'agir dirige en ce moment le premier projet national de recherche-action sur le harcèlement sexuel en situation d'apprentissage expérientiel. En 2023, ce projet débouchera, entre autres, sur des recommandations législatives, réglementaires et politiques à l'intention des gouvernements provinciaux et territoriaux.

<b>Législation provinciale et territoriale en matière de violence à caractère sexuel</b>	
<b>Colombie-Britannique</b>	<a href="#"><i>The Sexual Violence and Policy Misconduct Policy Act</i></a> (2016) <sup>14</sup>
<b>Manitoba</b>	<a href="#"><i>Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel</i></a> (2017)
<b>Ontario</b>	<a href="#"><i>Loi de 2016 sur le Plan d'action contre la violence et le harcèlement sexuels</i></a>
<b>Québec</b>	<a href="#"><i>Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur</i></a> (2017)
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	<a href="#"><i>Post-Secondary Institutions Sexual Violence Policies Act</i></a> (2019)
<b>Nouvelle-Écosse<sup>15</sup></b>	<a href="#"><i>Protocole d'entente avec les universités de la Nouvelle-Écosse</i></a> (2023-2024)
<b>Alberta</b>	Lettre ministérielle (2022)
<b>Saskatchewan</b>	Aucune législation en place.
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Aucune législation en place.
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Aucune législation en place.
<b>Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut</b>	Aucune législation en place.

## Entente de non-divulgaration

En plus de la législation pour prévenir et combattre les VACS, les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient explorer d'autres outils législatifs et réglementaires pour éviter aux personnes survivantes d'être réduites au silence ou de subir des représailles qui leur sont préjudiciables et qui, de façon générale, portent atteinte à la sécurité des campus. Nous savons que les responsables de la législation doivent absolument se pencher sur la pratique consistant à conclure des accords de non-divulgaration en cas d'agression sexuelle. Ces accords sont souvent utilisés de façon abusive pour réduire les personnes survivantes au silence et protéger la réputation d'un établissement ou d'une personne en position de pouvoir. Les gouvernements

<sup>14</sup> Étudiant.e.s pour une culture du consentement Canada a publié un plan d'action à l'intention du ministère de l'Enseignement supérieur, des Compétences avancées et de la Formation de la Colombie-Britannique. Vous pouvez consulter le document en cliquant [ici](#).

<sup>15</sup> Notez que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a conclu un protocole d'entente avec les universités de la province.

provinciaux et territoriaux pourraient suivre l'exemple de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est la première province à avoir adopté une loi pour limiter l'utilisation des ententes de non-divulgation. La province a pris cette mesure après qu'il ait été révélé que l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard avait utilisé ce type d'entente pour réduire au silence deux membres du corps professoral qui avaient parlé de leurs expériences et de celles de leurs étudiantes en matière de harcèlement sexuel à l'université (Ross, 2022). Il est important de noter que toute législation devrait interdire l'utilisation d'ententes de non-divulgation dans les cas impliquant des étudiantes et des étudiants ou dans les cas de violences à caractère sexuel outrepassant le harcèlement ou la discrimination.

### **Clauses d'amnistie**

Une autre question qui devrait nécessiter une intervention législative est la non-exclusion des violences sexuelles des clauses d'amnistie ou de caducité. Ces clauses déterminent le moment où un dossier disciplinaire doit être effacé du dossier d'un employé afin que son histoire ne soit pas utilisée contre lui après une certaine période, généralement comprise entre 12 et 24 mois. Bien que ces dispositions soient intéressantes du point de vue de la protection du travail et de l'emploi, elles soulèvent un certain nombre de préoccupations dans le cas de la violence sexuelle. Premièrement, elle associe les cas de violence sexuelle à d'autres infractions moins dangereuses, comme les retards ou les mauvais résultats au travail. Deuxièmement, le retrait d'un dossier de violence sexuelle du dossier d'un employé perpétue les façons dont la violence sexuelle est invisibilisée ou cachée sous le tapis. Enfin, cela peut nuire à la capacité d'offrir un environnement de travail et d'apprentissage sûr en ignorant la nature répétitive de la violence sexuelle. Les lois provinciales, territoriales et fédérales sur le travail et l'emploi devraient donc inclure une disposition excluant les cas de violence sexuelle des clauses d'amnistie ou de caducité. Cependant, comme ces clauses se trouvent dans les conventions collectives, il est tout aussi important que l'exclusion de la violence sexuelle de ces clauses soit un point de négociation dans les négociations collectives entre les établissements d'enseignement supérieur et les syndicats d'employés.

## **7. Créer des comités consultatifs provinciaux et territoriaux sur la violence à caractère sexuel sur les campus avec une représentation étudiante rémunérée**

Bien que toutes les parties intéressées aient un rôle à jouer pour combattre les VACS sur les campus, les gouvernements provinciaux et territoriaux jouent un rôle central puisqu'ils assurent la surveillance, le soutien et le financement (Tetreault-Bergeron et Santiago, 2020). Nous recommandons aux gouvernements provinciaux et territoriaux de créer des occasions de consultation, par exemple en mettant sur pied des comités consultatifs, des groupes de travail et des tables rondes qui traitent de la question des VACS dans les établissements d'enseignement postsecondaire. De plus, comme les étudiantes et étudiants sont directement touchés par cette violence, ils devraient être au cœur du processus décisionnel et pouvoir

contribuer directement à la conception, à l'application et à l'évaluation de ces politiques. En ce qui concerne la représentation étudiante au sein d'un comité, selon Étudiant.e.s pour une culture du consentement Canada, elle devrait atteindre au moins 30 % pour avoir une incidence réelle sur les politiques (Protetch et Rosser, 2021).

Bien que les étudiantes et étudiants consacrent beaucoup de temps et d'énergie à transformer leur campus en un lieu plus sûr, ces efforts sont non rémunérés et sous-évalués. Il est essentiel que les étudiantes et étudiants soient rémunérés pour leur temps, leur expertise, leur énergie et leur travail. Non seulement cela rendrait les espaces de prise de décision accessibles à des membres de la population étudiante qui, autrement, ne pourraient y participer, mais cela favoriserait aussi une représentation plus diversifiée d'étudiantes et d'étudiants ayant de l'influence dans leur milieu.

**Pratique prometteuse :** Students Nova Scotia a recommandé que toutes les administrations universitaires de la Nouvelle-Écosse collaborent pour lutter efficacement contre les VACS sur les campus. Dans cette recommandation, on précise que les actions prises en faveur de cette collaboration doivent provenir des sphères les plus hautes d'un établissement (Students Nova Scotia, 2014). Il s'agit d'un modèle qui peut être mis en œuvre dans tous les établissements d'enseignement postsecondaire. En effet, pour être efficaces, les stratégies et politiques de prévention des VACS devraient reposer sur une collaboration entre le milieu étudiant, les personnes survivantes et les cadres de l'administration.

**Ressources :** L'Université métropolitaine de Toronto a embauché une étudiante inscrite à un programme et une autre étudiante venant d'obtenir son diplôme pour présider son [groupe de travail sur la violence à caractère sexuel](#). Non seulement ont-elles dirigé le groupe de travail, mais elles ont aussi rédigé le rapport qui guide maintenant les efforts de prévention et d'intervention sur le campus.

## 8. Offrir un financement à long terme aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle de la collectivité et aux services d'aide aux victimes d'agression sexuelle des établissements

Les provinces et les territoires doivent consacrer un financement durable aux établissements d'enseignement postsecondaire pour soutenir les bureaux de lutte contre les VACS, la prestation de services et la collecte de données. La tâche des étudiantes et étudiants, obligés de pallier les lacunes de leur établissement, serait allégée si les gouvernements accordent un financement pluriannuel, conditionnel à des évaluations de rendement. Les établissements pourraient ainsi planifier à long terme et optimiser l'efficacité de leurs programmes de prévention des VACS. Notons que ce financement devrait être versé directement aux bureaux se consacrant à la lutte contre les VACS et que son utilisation, reposer sur un mandat très clair.



Selon l'Alliance des étudiants du premier cycle de l'Ontario, ce mandat doit comprendre une définition des VACS traitant de toutes les formes qu'elle peut prendre, de ses causes profondes et des personnes les plus touchées. Toujours selon l'Alliance, les fonds devraient être consacrés à la sécurité globale ou à l'équipement seulement s'il y a un nombre insuffisant de propositions de projet ciblant directement la diminution des VACS.

**Pratique prometteuse :** En 2022, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick se sont engagés à financer annuellement les centres communautaires d'aide aux victimes d'agression sexuelle. En 2023, la Colombie-Britannique va [consacrer un financement annuel de plus de 10 millions de dollars aux prestataires de services offrant aux survivantes et survivants d'agressions sexuelles une aide intersectorielle coordonnée et traumaté, centrée sur leurs besoins](#). Le Nouveau-Brunswick s'engage à verser [un million de dollars par année à des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle dans cinq collectivités de la province](#).

**Ressources :** Pour connaître le mandat proposé pour le financement de la lutte contre les VACS sur les campus, voir les recommandations du document d'orientation de l'Alliance des étudiants du premier cycle de l'Ontario sur la prévention et la réponse à la violence sexiste et sexuelle (Dunne et Al., 2020).

## Appels à l'action pour le gouvernement fédéral

### 9. Établir une norme canadienne de prévention et d'intervention en matière de violences à caractère sexuel sur les campus

Il est essentiel d'établir une norme nationale établissant comment prévenir et combattre les VACS sur les campus. Une telle norme favoriserait un changement de fond dans la culture et renforcerait l'engagement des établissements à offrir un milieu éducatif sûr, sain et stimulant. Cette norme nationale doit être responsable, accessible, transférable, tangible et sensible au trauma, et se fonder sur des faits probants et l'analyse intersectionnelle. Elle devrait également être créée, soutenue et dirigée par un comité consultatif pancanadien composé de personnes survivantes, d'étudiantes chercheuses et d'étudiants chercheurs, d'universitaires, d'administratrices et d'administrateurs, de travailleuses et travailleurs de première ligne et d'organismes communautaires. De plus, elle devrait viser l'ensemble de l'environnement éducatif, y compris les stages, pendant lesquels les étudiantes et étudiants sont particulièrement vulnérables. Si la norme nationale n'est pas guidée par une approche inclusive, on continuera de négliger les situations d'apprentissage hors du contexte des salles de classes, dont les stages et le développement de carrière, qui sont pourtant le théâtre de violences à caractère sexuel — ce qui non seulement nuit à la sécurité de la population étudiante, mais contribue aussi à la prévalence élevée de la violence et du harcèlement en milieu de travail<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Voir le rapport produit par le Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children de l'Université Western, l'Université de Toronto et le Congrès du travail du Canada, intitulé [Le harcèlement et la](#)

Le gouvernement devrait envisager de mettre en place des mécanismes pour vérifier si les établissements d'enseignement répondent aux normes minimales établies et de geler le financement qu'il leur accorde dans le cas contraire. Les transferts fédéraux sont l'occasion pour le gouvernement fédéral de verser de l'argent aux provinces et aux territoires pour soutenir spécifiquement les programmes et services qui se rapportent aux VACS (gouvernement du Canada, s.d.). Plus précisément, les bureaux d'aide aux victimes d'agression sexuelle et les programmes de prévention des établissements d'enseignement pourraient recevoir un financement durable et continu en vertu du transfert social canadien, qui sert notamment à soutenir l'éducation supérieure dans les provinces et territoires (gouvernement du Canada, s.d.). Les établissements qui peuvent compter sur un financement pourront élaborer et étendre leurs politiques et programmes de prévention des VACS. Pour ce qui est des établissements plus modestes, l'argent du gouvernement fédéral pourrait contribuer à combler le manque de services et étayer leur budget.

**Ressources :** La Charte de l'Okanagan est un instrument international pour l'avancement des meilleures pratiques et initiatives liées à la santé et au bien-être dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Publiée en 2015, la charte a été rédigée avec l'apport d'étudiantes et d'étudiants, de collaboratrices et collaborateurs du milieu de la recherche et de la pratique, de cadres, ainsi que de décisionnaires d'organismes du secteur de l'éducation et de la santé. Elle comprend deux appels à l'action (Okanagan Charter, 2015), définit les principaux champs d'action et propose un cadre pour réaliser les changements requis en plus d'offrir des principes généraux, tous destinés à guider le développement d'« universités et collèges promoteurs de la santé ». Les étapes à suivre pour adopter la charte sont détaillées dans le texte, qui engage en outre les établissements à indiquer comment ils comptent procéder à la mettre en œuvre dans leur environnement respectif (Okanagan Charter, 2015)<sup>17</sup>. Il s'agit d'un mécanisme utile pour tenir les établissements responsables de leur degré d'adhésion à la Charte ou d'intégration de ses principes sur leurs campus.

---

[violence dans les milieux de travail au Canada : cela \[ne\] fait \[pas\] partie de la description de tâche](#). On y traite du harcèlement et de la violence en milieu de travail, ainsi que des résultats d'une enquête de Statistique Canada sur les expériences de comportements sexualisés inappropriés, d'agressions sexuelles et de discrimination fondée sur le genre vécues par les travailleurs dans les provinces canadiennes (2020).

<sup>17</sup> NDT : L'Université Laval est signataire de la Charte, qu'elle a traduite en français et qu'on peut obtenir auprès d'elle, comme il est indiqué [ici](#).

## 10. Prioriser la lutte contre la violence à caractère sexuel sur les campus dans le plan d'action national sur la violence fondée sur le genre

Le plan d'action national sur la violence fondée sur le genre est un outil stratégique important qui pourra servir à mesurer et évaluer l'efficacité des lois et politiques canadiennes à créer une réelle égalité des genres. Dans l'ensemble du Canada, plusieurs organismes, notamment Étudiant.e.s pour une culture du consentement, Possibility Seeds, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, et l'Alliance des étudiants du premier cycle de l'Ontario ont mené des consultations dans le milieu de l'éducation postsecondaire afin d'éclairer l'élaboration de ce plan d'action. Il était crucial de sonder la communauté de l'enseignement supérieur, car le milieu étudiant a rarement été consulté dans le cadre des efforts de concertation autour des VACS, et ce, malgré des statistiques alarmantes. En effet, en 2019, 71 % de la population étudiante au Canada a été témoin ou victime de comportements sexualisés non désirés dans leur milieu d'études (Burczycka, 2020) et en 2014, 41 % de tous les incidents d'agression sexuelle signalés au Canada l'ont été par des étudiantes ou des étudiants (Conroy et Cotter, 2017). Pour être vraiment efficace, tout plan d'action national sur les VACS devra tenir compte de l'opinion, du vécu et des préoccupations des jeunes au Canada. Bref, le gouvernement doit donc consulter les jeunes et les inclure dans la préparation de cet important plan d'action.

## Conclusion

*Nos campus, notre sécurité : plan d'action étudiant à l'intention des établissements et gouvernements pour prévenir et contrer la violence à caractère sexuel sur les campus* constitue un solide point de départ pour les établissements d'enseignement postsecondaire, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans leurs efforts en vue de prévenir et combattre efficacement les VACS sur nos campus. Il s'agit d'un appel à l'action et d'un rappel important de la nécessité de tenir pleinement compte de l'opinion, du vécu et du savoir-faire du milieu étudiant au moment de concevoir une stratégie qui ouvrira la voie à de nouvelles politiques et possibilités et à de nouveaux protocoles, en vue de rendre nos campus plus sûrs. Les VACS ne devraient pas faire partie de l'expérience étudiante. Ensemble nous pouvons changer les choses. Mettons-nous tout de suite au travail.

## Bibliographie

- BCcampus (s. d.). *Preventing and Responding to Sexual Violence*.  
<https://bccampus.ca/projects/wellness/preventing-sexual-violence>.
- BCFED (2018). *Gender-based violence* [fiche d'information].  
[https://bcfed.ca/sites/default/files/attachments/Fact%20Sheet%20-%20Gender%20Base%20Violence\\_0.pdf](https://bcfed.ca/sites/default/files/attachments/Fact%20Sheet%20-%20Gender%20Base%20Violence_0.pdf).
- Bero, T. (2021). « Lutter contre le racisme anti-Noirs », 1<sup>er</sup> septembre, *Affaires universitaires*.  
<https://www.affairesuniversitaires.ca/articles-de-fond/article/lutter-contre-le-racisme-anti-noirs/>.
- Blue Seat Studios (2015). Thé et consentement [vidéo], *YouTube*.  
<https://www.youtube.com/watch?v=ywD9P9GCQJ8>.
- Brennan, S. (2011). *La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes*, 2009, Statistique Canada.  
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2011001/article/11439-fra.pdf>.
- Burczycka, M. (2020). *Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes*, 2019, Gouvernement du Canada, Statistique Canada.  
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00005-fra.htm>.
- Cadloff, E. (2021). « What Happens to Sexual Assault Reports at Canadian Universities? No One Really Knows », *Macleans.ca*.  
<https://www.macleans.ca/education/what-happens-to-sexual-assault-reports-at-canadian-universities-no-one-really-knows/>.
- Canada. Femmes et Égalité des genres (2020). « Le Comité consultatif sur le Cadre pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaires », *Canada.ca*, gouvernement du Canada.  
<https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/nouvelles/2019/01/le-comite-consultatif-sur-le-cadre-pour-prevenir-et-contrer-la-violence-fondee-sur-le-sexe-dans-les-etablissem-ents-denseignement-postsecondaires.html>.
- CBC News. (2019). *Government to Unveil New Regulations for Post-Secondary Sexual Violence Legislation*, *CBC News*, 29 octobre.  
<https://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-sexual-violence-policies-post-secondary-instructions-1.5339910>.
- Commission canadienne des droits de la personne (s. d.). *Qu'est-ce que la discrimination?*  
<https://www.chrc-ccdp.gc.ca/fr/droits-de-la-personne/quest-ce-que-la-discrimination>.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada (2012). *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*.  
[https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels\\_a\\_l>Action\\_French.pdf](https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l>Action_French.pdf).

- Community and Race Relations Committee of Peterborough (s. d.). *Racism 101 definitions*. <http://www.anti-racism.ca/node/1.html>.
- Conroy, S et Cotter, A. (2017). *Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014*. Gouvernement du Canada, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.htm>.
- Conseil des gouverneures de l'Université de Colombie-Britannique (2020). *Sexual Misconduct and Sexualized Violence Policy*, Université de Colombie-Britannique. <https://svpro.ubc.ca/education/ubc-sexual-misconduct-policy-and-resources/>.
- Cotter, A. (2019). *La victimisation criminelle au Canada, 2019*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.htm>.
- Crabb, S., Love, P., Cordon, A., McGillivray, T., Pagano, J. (2019). *Sexual Violence and Harassment Policies in Post-Secondary Institutions in Canada*. Sous-comité sur la condition féminine (2016-2018) du comité permanent de la FCFDU sur la représentation. <https://cfwadmin.org/wp-content/uploads/2020/11/Post-Secondary-SVH-Research-Project-final-1.pdf>.
- Crenshaw, K. (1991). « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, 43, pp. 1241-1299. <http://dx.doi.org/10.2307/1229039>.
- Dunne, C., Greene, W., Hackett, S., Huang, A., Porter, R., et Rehman, M. (2020). *Policy Paper: Gender-Based and Sexual Violence Prevention and Response*, Toronto, Alliance des étudiants du premier cycle de l'Ontario. [https://www.ousa.ca/policy\\_gbsvpr](https://www.ousa.ca/policy_gbsvpr).
- Eerkes, D., De Costa, B. et Jafry, Z. (2020). *A Comprehensive Guide to Campus Gender-Based Violence Complaints: Strategies for Procedurally Fair, Trauma-Informed Processes to Reduce Harm*, Courage to Act: Addressing and Preventing Gender-Based Violence at PostSecondary Institutions in Canada. <https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre>.
- Eerkes, D., Ketwaroo-Green, J., Pearson, S., Reid, B., Hackett, C., Juurlink, I., Martin, L., Scanlon, S., et Bokma, S. (2021). *Essential Elements for Non-Punitive Accountability: a Workbook for understanding alternative responses to campus gender-based violence*. Courage to Act: Addressing and Preventing Gender-Based Violence at Post Secondary Institutions in Canada. <https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre>.
- Ending Violence Association of British Columbia (2016). *Campus Sexual Violence: Guidelines for a Comprehensive Response*, Ending Violence. <https://endingviolence.org/publications/campus-sexual-violence-guidelines/>.
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, L'Enquête nationale. <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>.

Étudiant.e.s pour une culture du consentement Canada (2019). *Moving Beyond Potential : Building Justice for Students in British Columbia: A Call for Action on Campus Sexual Violence*.  
[https://static1.squarespace.com/static/5bc4e7bcf4755a6e42b00495/t/5e4c54619acc280f29211ba1/1582060641594/BCadvocacy\\_LegislatorsGuide.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5bc4e7bcf4755a6e42b00495/t/5e4c54619acc280f29211ba1/1582060641594/BCadvocacy_LegislatorsGuide.pdf).

Étudiant.e.s pour une culture du consentement Canada. *Provincial Advocacy*.  
<https://www.sfcccanada.org/provincial> .

Étudiant.e.s pour une culture du consentement, « Liste de contrôle pour les politiques », dans Salvino, Caitlin, Kelsey Gilchrist, et Jade Cooligan-Pang. *À notre tour : Une stratégie complète menée par les étudiant.e.s pour prévenir la violence sexuelle et appuyer les survivantes et survivants sur les campus universitaires canadiens*, Montréal, Association étudiante de l'Université McGill, 2017.  
[https://www.sfcccanada.org/s/our\\_turn\\_action\\_plan\\_french\\_2020-05-26.pdf](https://www.sfcccanada.org/s/our_turn_action_plan_french_2020-05-26.pdf).

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario (2015). *La violence sexuelle sur les campus*.  
<https://cfsontario.ca/wp-content/uploads/2017/07/Sexual-Assault-Factsheet-FR.pdf>.

Fondation canadienne des femmes. *Agression sexuelle et harcèlement : les faits*.  
<https://canadianwomen.org/fr/les-faits/les-agressions-sexuelles/>.

Gervais, B. (2022). « Province announced \$2.5 million boost to combat sexual violence in post-secondary », *Calgary Herald*, 15 février.  
<https://calgaryherald.com/news/politics/province-announces-2-5-million-boost-to-combat-sexual-violence-in-post-secondary> .

Gouvernement de l'Ontario (2020). *Avis des étudiants et des étudiantes sur la violence à caractère sexuel*, Ontario.  
<https://www.ontario.ca/fr/page/avis-des-etudiants-et-des-etudiantes-sur-la-violence-caractere-sexuel>.

Gouvernement du Canada (2018). *Approches tenant compte des traumatismes et de la violence — politiques et pratiques*.  
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/securite-et-risque-pour-sante/approches-traumatismes-violence-politiques-pratiques.html>.

Gouvernement du Canada (2021). *Glossaire de la violence fondée sur le sexe*.  
<https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/centre-savoir-violence-fondee-sexe/glossaire-violence-fondee-sur-sexe.html>.

Gouvernement du Canada. *Transfert canadien en matière de programmes sociaux*, Canada.  
<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux/transfert-canadien-programmes-sociaux.html>.

Gouvernement du Canada. *Transferts fédéraux aux provinces et aux territoires*, Canada.  
<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/programmes/transferts-federaux.html>.

Harris, J. C., et Linder, C. (dir.). (2017). *Intersections of identity and sexual violence on campus : Centering minoritized students' experiences*, Stylus Publishing LLC.  
<https://ebookcentral.proquest.com/lib/mcgill/detail.action?docID=4801051>.



- Horse Brave Heart, Maria Yellow (2003) « The Historical Trauma Response Among Natives and Its Relationship with Substance Abuse: A Lakota Illustration », *Journal of Psychoactive Drugs*, 35(1), pp. 7-13, DOI: 10,1080/02791072,2003.10399988.
- Hunt, S. (2016). *Decolonizing the roots of rape culture : Reflections on consent, sexual violence and university campuses* [manuscrit].  
[https://www.academia.edu/30006930/Decolonizing\\_the\\_Roots\\_of\\_Rape\\_Culture\\_reflections\\_on\\_consent\\_sexual\\_violence\\_and\\_university\\_campuses](https://www.academia.edu/30006930/Decolonizing_the_Roots_of_Rape_Culture_reflections_on_consent_sexual_violence_and_university_campuses).
- Jaffray, B. (2020). *Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bissexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada, 2018*, gouvernement du Canada, Statistique Canada.  
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00009-fra.htm>.
- Kalda, M., O'Halloran D., Patrick, J. (2022). *Student-Faculty Relationships*, University of Toronto Students' Union: Students for Survivors, 1<sup>er</sup> février.  
<https://www.utsu.ca/students-for-survivors/>.
- Khan, F., Rowe, C. J., et Bidgood, R. (2019). *Le courage d'agir : élaborer un cadre national pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada*, Toronto, Possibility Seeds.  
<https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre>.
- Liu, C., Flora, P., Gupta, R., Keren, L., Kordich, E., Sharma, S., et Siddiqui, A. (2020). *Supporting International Students Affected by GBV: A Customizable Tool for International Students, Post-Secondary Administrators and Frontline Workers*, Courage to Act: Addressing and Preventing Gender-Based Violence at Post Secondary Institutions in Canada. <https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre>.
- MeToo Movement (2020). *The Red Zone : Sexual Violence on College Campuses*.  
[https://metoomvmt.org/wp-content/uploads/2020/05/1.5.11\\_The-Red-Zone-Sexual-Violence-on-College-Campuses\\_INFOSHEET\\_V2.pdf](https://metoomvmt.org/wp-content/uploads/2020/05/1.5.11_The-Red-Zone-Sexual-Violence-on-College-Campuses_INFOSHEET_V2.pdf).
- Ministry of Advanced Education. *Preventing and Responding to Sexual Violence and Misconduct at British Columbia Post-Secondary Institutions*, gouvernement de la Colombie-Britannique.  
[https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/post-secondary-education/institution-resources-administration/5233\\_sexual\\_violence\\_and\\_misconduct\\_policy\\_guidelines\\_web.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/post-secondary-education/institution-resources-administration/5233_sexual_violence_and_misconduct_policy_guidelines_web.pdf).
- Moriah, K. (2022). « How Anti-Black Racism on Canadian University Campuses Robs Us All », *The Conversation*, 18 mai.  
<https://theconversation.com/how-anti-black-racism-on-canadian-university-campuses-rob-us-all-140927>.
- Mosaic British Columbia (2018). *Peer Creating Awareness To Facilitate Education and Support : International Student Safety Guide*, Mosaic BC.  
<https://www.mosaicbc.org/wp-content/uploads/2020/03/International-Student-Safety-Guide.pdf>.

- Murphy-Oikonen, J., Chambers, L., McQueen, K., Hiebert, A., et Miller, A. (2022). « Sexual Assault: Indigenous Women's Experiences of Not Being Believed by the Police », *Violence Against Women*, 28(5), pp. 1237–1258. <https://doi.org/10.1177/10778012211013903>.
- Naushan, A., Flood, J., Khan, F., Eerkes, D., De Costa, B., Jafry, Z., et Mendoza, J. (2021). *Glossary of key terms*. Courage to Act: Addressing and Preventing Gender-Based Violence at Post-Secondary Institutions in Canada. <https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre>.
- Okanagan Charter: An International Charter for Health Promoting Universities and Colleges* (2015). [https://www.naspa.org/images/uploads/kcs/WHPL\\_Canon\\_HP\\_Okanagan\\_Charter\\_12.pdf](https://www.naspa.org/images/uploads/kcs/WHPL_Canon_HP_Okanagan_Charter_12.pdf).
- Ontario's Universities (2018). *Student Voices on Sexual Violence Climate Survey*. <https://ontariosuniversities.ca/student-voices-on-sexual-violence-survey>.
- Protetch, N. et Rosser, E. (2021). *Crucial Voices: Report on SFCC Student consultations for the National Action Plan to End Gender-Based Violence, 2020-2021*. Étudiant.e.s pour une culture du consentement Canada. <https://www.sfcccanada.org/crucial-voices-report>.
- Research and Education on Violence Against Women & Children* (2019). Responding to disclosures of sexual violence on university and college campuses in Ontario. <http://respondingtodisclosuresoncampus.com/%20consent/>.
- Ross, S. (2022). « Victims no longer silenced as landmark legislation takes effects on P.E.I. », *CBC News*, 17 mai. <https://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-non-disclosure-agreement-legislation-1.6456439>.
- Salvino, C. *The next Generation of Campus Sexual Violence Legislation : Minimum Standards*. REES. <https://www.reescommunity.com/the-next-generation-of-campus-sexual-violence-legislation-on-creating-minimum-standards-for-campus-policies-2/#:~:text=The%20minimum%20standards%20include%3A,Violence%20Training%20for%20Decision%2DMakers>.
- Salvino, Caitlin, Kelsey Gilchrist, et Jade Cooligan-Pang. *À notre tour : Une stratégie complète menée par les étudiant.e.s pour prévenir la violence sexuelle et appuyer les survivantes et survivants sur les campus universitaires canadiens*, Montréal, Association étudiante de l'Université McGill, 2017. [https://www.sfcccanada.org/s/our\\_turn\\_action\\_plan\\_french\\_2020-05-26.pdf](https://www.sfcccanada.org/s/our_turn_action_plan_french_2020-05-26.pdf).
- SAMHSA. (2014). *Trauma-informed care in behavioral health services*. Substance Abuse and Mental Health Services Administration (US), Treatment Improvement Protocol Series, n° 57. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK207201/>.

- Schwan, K., Versteegh, A., Perri, M., Caplan, R., Baig, K., Dej, E., Jenkinson, J., Brais, H., Eiboff, F., et Pahlevan Chaleshtari, T. (2020). *The State of Women's Housing Need and Homelessness in Canada : Executive Summary*. Hache, A., Nelson, A., Kratochvil, E., et Malenfant, J. (dir.), Toronto, Canadian Observatory on Homelessness Press.  
<https://womenshomelessness.ca/wp-content/uploads/Executive-Summary-State-of-Womens-Homelessness.pdf>.
- Skye, C. (2020). *Answering Calls For Justice within PSIs from the National Inquiry on MMIWG*. Le courage d'agir.  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1oMnhaVLGcqeBplkBm-E2Uze5XgljPHaBbw6D9sHTIhc/edit#gid=0>.
- Springtide Resources (2008). *An integrated anti-oppression framework*
- Students Nova Scotia (2014). *A review of Student Union Policies and Practices to Prevent Sexual Violence*.  
<https://static1.squarespace.com/static/5c8fe398809d8e5b9847fe6e/t/5cf01bf05c31630001a587f0/1559239666825/2014-05-09-sexual-assault-report-KB-for-web1.pdf>.
- Take Action. (2022). High School Too. <https://www.highschooltoo.ca/takeaction>.
- Tetreault-Bergeron, S. et Santiago, M. (2020). *Sexual Violence on Campus : Recommendations for the Alberta Government*, Council of Alberta University Students.  
<https://static1.squarespace.com/static/5b95cd14697a9812941dd36f/t/5e3dac89475a525571d360db/1581100176267/CAUS-Sexual+Violence+on+Campus-2020-v3-PRINT-no+copies.pdf>.
- The Fifth Estate (2021). « Black on campus : Students, staff and faculty say universities are failing them [Video] », *YouTube*, 18 février.  
<https://www.youtube.com/watch?v=y1CQRi76nho>.
- Université MacEwan (2020). *MacEwan University Sexual Violence Climate Survey 2020*.  
[https://www.macewan.ca/c/documents/osvper\\_climate\\_survey\\_2020.pdf](https://www.macewan.ca/c/documents/osvper_climate_survey_2020.pdf).
- Université McGill. (2018). *Climate Surveys on Campus Sexual Violence (for students)*.  
<https://www.mcgill.ca/definetheline/impacts/climate-surveys-campus-sexual-violence-students>.
- Université McGill. (s. d.) iMPACTS. <https://www.mcgill.ca/definetheline/impacts>.
- Université métropolitaine de Toronto (2021). *Sexual Violence Policy*. Toronto.  
<https://www.torontomu.ca/policies/policy-list/sexual-violence-policy/>.
- Université Thompson Rivers (2019). *Consent Tea Toolkit*, Université Thompson Rivers.  
<https://campusmentalhealth.ca/wp-content/uploads/2019/07/TRU-Consent-Tea-Toolkit.pdf>.
- Valpied, J., Cini, A., O'Doherty, L., Taket, A., et Hegarty, K. (2014). « Sometimes cathartic. Sometimes quite raw : Benefit and harm in an intimate partner violence trial ». *Aggression and Violent Behavior*, 19(6), pp. 673-685.

Wesley-Esquimaux, C. C., et Smolewski, M. (2003). *Traumatisme historique et guérison autochtone*, Ottawa, Fondation autochtone de guérison.

<https://www.fadg.ca/downloads/historic-trauma.pdf>.

Yale CCE Program. *Bystander Intervention Workshops*.

<https://cce.yalecollege.yale.edu/bystander-intervention-workshops>.

## Annexe A : Glossaire<sup>18</sup>

### **Antiracisme**

Action constante et cohérente visant à éliminer le racisme individuel, institutionnel et systémique, de même que les causes de l'oppression et des injustices fondées sur la race. De nature stratégique, l'antiracisme mobilise le savoir-faire et les connaissances des personnes racisées pour opérer une redistribution du pouvoir dans les organisations et la société. (Community and Race Relations Committee of Peterborough, s. d.).

### **Consentement**

Acte quotidien par lequel une personne exprime son assentiment à une interaction, notamment une relation sexuelle. Le consentement de toutes les parties doit être libre, éclairé, constant, enthousiaste et spécifique; il est aussi retirable à tout moment et doit être renouvelé avant chaque interaction. Toute interaction sexuelle sans consentement constitue de la violence à caractère sexuel.

### **Discrimination**

Comportement qui se fonde sur des préjugés envers des individus ou des institutions et qui engendre un traitement différent des personnes concernées; le résultat d'un tel comportement. Le terme désigne plus particulièrement un traitement inéquitable pour un des motifs interdits de distinction en vertu de la Charte des droits de la personne, à savoir : la race, le sexe, l'orientation sexuelle, l'orientation et l'expression de genre, l'homosexualité, la couleur, l'ascendance, le lieu d'origine, l'origine ethnique, l'état matrimonial, l'âge, le handicap, la citoyenneté, la situation familiale ou la religion. La discrimination inclut notamment la violation des droits civiques et le refus d'offrir des chances et un traitement égaux à des personnes ou à des groupes dans les domaines de l'éducation, de l'adaptation, de la santé, de l'emploi ainsi que de l'accès aux services, aux biens et aux installations (Commission des droits de la personne, s. d.)

### **Domage**

Dans le contexte des interventions visant la violence à caractère sexuel sur les campus, le terme s'entend des conséquences négatives de cette violence, de la procédure de plainte elle-même ou d'aspects précis de cette procédure, telle que vécue par les personnes y prenant part. Un établissement peut prendre des mesures pour réduire ou atténuer les dommages durant la procédure ou proposer des interventions informelles conçues pour réduire les dommages causés par la violence à caractère sexuel.

### **Équité procédurale**

La notion d'équité procédurale s'applique aux décisions, ainsi qu'aux méthodes utilisées par les décisionnaires pour y parvenir. Dans le contexte du traitement des plaintes pour violence à caractère sexuel sur les campus, l'équité procédurale suppose qu'on reconnaît certains droits

---

<sup>18</sup> Définitions basées sur Naushan *et Al.*, 2021.

aux parties à une plainte et qu'on évalue de manière équitable le dossier, indépendamment du côté où chacune se situe.

### **Établissement d'enseignement postsecondaire**

Un collège, une université, un institut autochtone, un institut technique, un cégep, une école de métier ou un établissement de nature similaire qui offre des programmes d'études au-delà de l'enseignement primaire ou secondaire, et qui est régi par les lois provinciales ou territoriales. On trouve aussi le terme *établissement d'enseignement supérieur*.

### **Harcèlement**

Comportement habituel qui cherche à intimider une personne ou un groupe ou à lui donner un sentiment d'infériorité en véhiculant de lui une image négative. Le harcèlement est un abus de pouvoir. Tout geste qu'on sait déplaisant pour cette personne ou ce groupe, ou qu'on devrait savoir lui déplaire, constitue du harcèlement. Il comprend les injures et insultes, les blagues et commentaires dérogatoires, les graffitis, les menaces, la rudesse, les gestes vulgaires, ainsi que la maltraitance physique et la violence verbale. Dans la plupart des provinces, la charte des droits de la personne interdit le harcèlement fondé sur la race, la religion, le sexe, l'origine ethnique ou d'autres motifs interdits de distinction (Springtide Resources, 2018)

### **Intersectionnalité**

Notion par laquelle on reconnaît qu'un individu peut avoir plus d'une identité sociale ou politique et que les recoupements entre certaines identités (race, sexe, genre, religion, handicap, classe sociale et autres) peuvent engendrer des systèmes complexes de discrimination pour qui est aux prises avec des oppressions multiples. Kimberlé Crenshaw a été la première à introduire la notion. Toute politique, procédure ou mesure de soutien devrait tenir compte de l'intersectionnalité pour éviter de créer des exclusions.

### **Plainte**

Acte par lequel une personne informe son établissement d'enseignement postsecondaire d'une violation présumée à sa politique en matière de violence à caractère sexuel lorsqu'elle souhaite que celui-ci procède à une enquête.

### **Pratique prometteuse**

Pratique (programme, politique, service ou stratégie) utilisée pour prévenir ou combattre la violence à caractère sexuel sur les campus qui produit des résultats assez intéressants pour qu'on envisage de la développer en une pratique exemplaire.

### **Pratique sensible au trauma**

Une pratique sensible au trauma reconnaît les dommages causés par la violence à caractère sexuel, et tient compte de leurs effets sur la santé émotionnelle, cognitive, physique et sexuelle de l'individu. En ce sens, toute procédure et toute mesure à l'intention des parties plaignantes ou des personnes ayant survécu à des violences à caractère sexuel devrait être sensible au trauma. Les pratiques sensibles au trauma évitent la retraumatisation tout en respectant la



dignité de la personne; quiconque a pour tâche de créer des procédures ou des documents devrait donc recevoir une formation sur la prise en compte des traumatismes.

### **Procédure de plainte**

Procédure qui commence lorsqu'un établissement d'enseignement postsecondaire est informé qu'une inconduite sexuelle a pu avoir lieu, ce qui déclenche une enquête et, selon les constats de cette enquête, peut avoir sur diverses issues. Selon la politique en vigueur, ces issues peuvent inclure des mesures de responsabilisation et de réparation. Les procédures de plaintes relèvent du droit administratif, lequel est régi par des normes distinctes de celles du droit civil ou du droit criminel.

### **Réduction des dommages**

Approche qui reconnaît que les mécanismes utilisés pour combattre la violence à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement postsecondaire peuvent avoir eux-mêmes des effets dommageables; ensemble de pratiques qui cherchent à limiter et réduire autant que possible les conséquences négatives de la violence à caractère sexuel et de la procédure de plainte pour violence à caractère sexuel sur les parties à une plainte.

### **Survivante; survivant; personne survivante**

Toute personne qui a subi de la violence sexuelle ou de la violence à caractère sexuel sur un campus ou hors campus, qu'elle ait ou non choisi de déclarer cette violence, de porter plainte contre l'individu l'ayant commise ou de se prévaloir d'un mécanisme d'intervention informelle. Les termes « personne survivante » et « victime » sont synonymes, mais ce dernier est plus souvent utilisé dans le contexte de la justice pénale. Pour bien des gens, le choix du terme « survivante » ou « survivant » est une façon de se réapproprier leur pouvoir ou de faire ressortir la force nécessaire pour se remettre de tels actes de violence. En français, le terme « victime » a cependant l'avantage d'être épiciène.

### **Violence à caractère sexuel**

Terme générique qui désigne tout acte de violence sexuelle et d'autres inconduites caractérisées par « un abus de pouvoir ou d'autorité contre une personne en raison de son identité sexuelle (identité de genre), avérée ou présumée, et de l'expression de cette identité » (Khan et Rowe, 2019, p. 10). Dans ce plan d'action, il est synonyme de « violence fondée sur le sexe » et « violence fondée sur le sexe et le genre ». La violence à caractère sexuel peut se manifester sous la forme de violence corporelle, de cyberviolence et d'autres violences exercées par des moyens technologiques, de maltraitance sexuelle, de harcèlement (sexuel ou non, y compris la traque), d'agression sexuelle, d'exploitation sexuelle, de violence spirituelle, émotionnelle et psychologique, y compris des humiliations, de l'intimidation, du chantage et des menaces.

## Annexe B : Lectures suggérées

### **Canada**

- Bellotto, S. *et coll.* (2018). *Shared Perspectives: A Joint Publication on Campus Sexual Violence Prevention and Response*. Alliance des étudiants du premier cycle de l'Ontario.  
[https://www.ousa.ca/misc\\_sharedperspectives\\_campus\\_sexualviolence](https://www.ousa.ca/misc_sharedperspectives_campus_sexualviolence).
- Burnham, J., Clarkson, L., DesRochers, J., Dunne, C., Gabriele, C., Garcia, J., Glaspey, T., Gray, M., Gupta, R., Irvine, T., Javed, K., King, Z., Kuzmyk, E., Magaji, V., Malankov, C., McKay, A., Perry, N., Prévost, F., Snow, A., Toner, J., Wong, T., et Wright, J. (2021). *Courage Catalysts: Creating Consent Culture on Campus*. Courage to Act : Addressing and Preventing Gender-Based Violence at Post-Secondary Institutions in Canada.  
<https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre>.
- Consent Comes First (2021). *You Choose What To Do Next: A Guide For Navigating the Criminal Legal System, As A Sexual Assault Survivor*.  
<https://www.torontomu.ca/content/dam/sexual-violence/images/YCWTDNcriminallegalsystem-compressed.pdf>.
- Cross, P., Stephens, M. (2021). *You Choose What To Do Next: Understanding Publication Bans in Criminal Proceedings Involving Sexual Offences Guide*.  
<https://www.torontomu.ca/content/dam/sexual-violence/images/YCWTDNPublicationBanGuide.pdf>.
- Eerkes, D., De Costa, B. et Jafry, Z. (2020). *A Comprehensive Guide to Campus Gender-Based Violence Complaints: Strategies for Procedurally Fair, Trauma-Informed Processes to Reduce Harm*. Courage to Act: Addressing and Preventing Gender-Based Violence at PostSecondary Institutions in Canada. <https://www.couragetoact.ca/knowledgecentre>.  
(En cours de traduction)
- Étudiant.e.s pour une culture du consentement Canada (2022). *Pass The Megaphone: SFCC's Advocacy Toolkit (Volume I)*.  
[https://static1.squarespace.com/static/5bc4e7bcf4755a6e42b00495/t/62473346302b8407edbe5183/1648833357910/AdvocacyToolkit\\_Vol1\\_FINAL.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5bc4e7bcf4755a6e42b00495/t/62473346302b8407edbe5183/1648833357910/AdvocacyToolkit_Vol1_FINAL.pdf).
- Farrah, K., Vivash, K. (2020). *6 Ways Campuses Can Collaborate With Gender-Based Violence Community Organizations*. Courage To Act.  
<https://www.couragetoact.ca/blog/collaboration>.
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — Ontario (2015). *La violence sexuelle sur les campus*.  
<https://cfsontario.ca/wp-content/uploads/2017/07/Sexual-Assault-Factsheet-FR.pdf>.

- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — Ontario (2017). *Trousse pour la création d'une culture de consentement*, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants — Ontario. <https://cfsontario.ca/wp-content/uploads/2017/07/Consent-Toolkit-FR.pdf>.
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. *Campus Safety Checklist*. Santé mentale sur les campus. <https://campusmentalhealth.ca/wp-content/uploads/2018/03/Checlist.pdf>.
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. *Ideas For Organizing On Campus: Campus Toolkit For Combatting Sexual Violence*. <https://campusmentalhealth.ca/wp-content/uploads/2018/03/OrganizingOnCampus.pdf>.
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. *Sexual Assault Policy Template*. <https://campusmentalhealth.ca/wp-content/uploads/2018/03/Policy.pdf>.
- Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. *Snappy Responses To Spicy Pushback*. <https://campusmentalhealth.ca/wp-content/uploads/2018/03/Pushback.pdf>.
- Mosaic British Columbia (2018). *Peer Creating Awareness To Facilitate Education and Support : International Student Safety Guide*. Mosaic BC. <https://www.mosaicbc.org/wp-content/uploads/2020/03/International-Student-Safety-Guide.pdf>.
- Pietsch, N. (2022) *Sexual Violence (SV) Advocacy and Campus Communities*. Learning Network. <https://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/briefs/briefpdfs/Brief-40.pdf>.
- Protetch, N. et Rosser, E. (2021). *Crucial Voices: Report on SFCC Student consultations for the National Action Plan to End Gender-Based Violence, 2020-2021*, Étudiant.e.s pour une culture du consentement Canada. <https://www.sfcccanada.org/crucial-voices-report>.
- Salvino, Caitlin, Kelsey Gilchrist, et Jade Cooligan-Pang. *À notre tour : Une stratégie complète menée par les étudiant.e.s pour prévenir la violence sexuelle et appuyer les survivantes et survivants sur les campus universitaires canadiens*, Montréal, Association étudiante de l'Université McGill, 2017. [https://www.sfcccanada.org/s/our\\_turn\\_action\\_plan\\_french\\_2020-05-26.pdf](https://www.sfcccanada.org/s/our_turn_action_plan_french_2020-05-26.pdf).

## **Alberta**

- Tetreault-Bergeron, S. et Santiago, M. (2020). *Sexual Violence on Campus : Recommendations for the Alberta Government*. Council of Alberta University Students. <https://static1.squarespace.com/static/5b95cd14697a9812941dd36f/t/5e3dac89475a525571d360db/1581100176267/CAUS-Sexual+Violence+on+Campus-2020-v3-PRINT-no+cropps.pdf>.

## **Colombie-Britannique**

Ending Violence Association of British Columbia (2016). *Campus Sexual Violence: Guidelines for a Comprehensive Response*, mai 2016. Ending Violence.

<https://endingviolence.org/publications/campus-sexual-violence-guidelines/>.

Étudiant.e.s pour une culture du consentement Canada (2019). *Moving Beyond Potential : Building Justice for Students in British Columbia: A Call for Action on Campus Sexual Violence*.

[https://static1.squarespace.com/static/5bc4e7bcf4755a6e42b00495/t/5e4c54619acc280f29211ba1/1582060641594/BCadvocacy\\_LegislatorsGuide.pdf](https://static1.squarespace.com/static/5bc4e7bcf4755a6e42b00495/t/5e4c54619acc280f29211ba1/1582060641594/BCadvocacy_LegislatorsGuide.pdf).

Ministry of Advanced Education. *Preventing and Responding to Sexual Violence and Misconduct at British Columbia Post-Secondary Institutions*, gouvernement de la Colombie-Britannique.

[https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/post-secondary-education/institution-resources-administration/5233\\_sexual\\_violence\\_and\\_misconduct\\_policy\\_guidelines\\_web.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/post-secondary-education/institution-resources-administration/5233_sexual_violence_and_misconduct_policy_guidelines_web.pdf).

## **Nouvelle-Écosse**

Council of Nova Scotia University Presidents (2017). *Changing the Culture of Acceptance : Recommendations to Address Sexual Violence on University Campuses*.

Nouvelle-Écosse.

<https://novascotia.ca/lae/pubs/docs/changing-the-culture-of-acceptance.pdf>.

Students Nova Scotia (2014). *A review of Student Union Policies and Practices to Prevent Sexual Violence*, Students Nova Scotia.

<https://static1.squarespace.com/static/5c8fe398809d8e5b9847fe6e/t/5cf01bf05c31630001a587f0/1559239666825/2014-05-09-sexual-assault-report-KB-for-web1.pdf>.

## **Ontario**

Dunne, C., Greene, W., Hackett, S., Huang, A., Porter, R., et Rehman, M. (2020). *Policy Paper: Gender-based and Sexual Violence Prevention and Response*. Ontario Undergraduate Student Alliance. [https://www.ousa.ca/policy\\_gbsvpr](https://www.ousa.ca/policy_gbsvpr).

## Annexe C : Appels à l'action à l'intention de chaque gouvernement provincial et territorial

<b>Action : Établir des normes provinciales pour la collecte de données sur les VACS sur les campus, en collaboration avec les principales parties intéressées</b>	
<b>Colombie-Britannique</b>	Outre les recommandations du présent plan d'action, le ministère de l'Enseignement supérieur, des Compétences avancées et de la Formation devrait suivre les recommandations du milieu étudiant de la province au sujet de la collecte de données et de la production de rapports (consultez le document suivant : <a href="#">Data Collection, Reporting, and Institutional Accountability: A student submission on standards for data collection and reporting of campus sexualized violence policy utilization and implementation</a> ). Le gouvernement provincial peut également se tourner vers les établissements qui sont déjà engagés dans la collecte de données, notamment le <a href="#">bureau de soutien et de prévention de la violence sexuelle de l'Université Simon Fraser</a> .
<b>Manitoba</b>	Le ministère de l'Enseignement postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration peut s'inspirer d'une <a href="#">enquête sur le climat du campus de l'Université du Manitoba</a> pour établir des normes provinciales de collecte de données sur les VACS sur les campus. Il peut également suivre la recommandation selon laquelle tous les établissements de la province devraient participer à tous les trois ans à une enquête traumatvée sur les VACS sur les campus.
<b>Ontario</b>	Pour exploiter les résultats de son enquête sur les VACS, réalisée auprès des étudiantes et étudiants en 2018, et établir des normes provinciales de collecte de données sur les VACS sur les campus, le ministère des Collèges et Universités devrait suivre les recommandations formulées par l'Alliance des étudiants du premier cycle de l'Ontario dans son document d'orientation de 2020 sur la prévention et l'intervention en matière de VACS ( <a href="#">Gender-based and Sexual Violence Prevention and Response</a> ).
<b>Québec</b>	Le gouvernement du Québec devrait poursuivre les travaux entamés en 2016 avec l' <a href="#">Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) : Ce qu'en disent étudiant.es, enseignant.es et employé.es</a> afin d'établir des normes provinciales de collecte de données au sujet des VACS sur les campus et d'exiger, comme il a été

	recommandé, la participation des établissements à une enquête sensible au trauma sur ce sujet tous les trois ans.
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage continu devrait s'appuyer sur la collecte de données sur les VACS de la province (p. ex. <a href="#">l'enquête de 2021 visant à améliorer le soutien aux adultes ayant survécu à les VACS</a> ) pour établir des normes provinciales de collecte de données au sujet de les VACS sur les campus, et inclure tous les établissements de la province qui devraient recevoir un appui pour participer à tous les trois ans à une enquête traumavertie sur les VACS sur les campus.
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Outre les recommandations du présent plan d'action, la direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur devrait suivre les recommandations de Students Nova Scotia sur la collecte de données et les exigences en matière de production de rapport (voir <a href="#">Student Safety in Nova Scotia: A Review of Student Union Policies and Practices to Prevent Sexual Violence</a> ).
<b>Alberta</b>	Les travaux effectués par le ministère de l'Enseignement supérieur pour <a href="#">faciliter la réalisation d'une enquête sur les VACS sur les campus de la province</a> seraient optimisés par un engagement à mener cette enquête tous les trois ans et à lui jumeler un groupe de travail dans chaque établissement, et ce, pour créer un plan triennal permettant d'aborder les enjeux importants qui ressortent des données, et établir des normes provinciales en matière de collecte de données sur les VACS sur les campus.
<b>Saskatchewan</b>	Le ministère de l'Éducation supérieure devrait s'inspirer de la collecte de données sur les VACS déjà en cours dans la province (p. ex. le <a href="#">sondage sur les violences à caractère sexuel en Saskatchewan</a> de 2019) pour établir des normes provinciales de collecte de données concernant les VACS sur les campus. Il devrait inclure tous les établissements de la province et les aider à participer aux trois ans à une enquête traumavertie sur les VACS sur les campus.
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pourrait s'inspirer du <a href="#">sondage réalisé par l'Université du Nouveau-Brunswick sur le climat qui règne sur le campus</a> pour établir des normes provinciales en matière de collecte de données au sujet de les VACS sur les campus, et suivre la recommandation selon laquelle tous les établissements de la province devraient participer aux trois ans à une enquête traumavertie sur les VACS sur les campus.



<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Le ministère de l'Éducation, de la Formation et de l'Acquisition de compétences pourrait s'inspirer du plaidoyer du <a href="#">conseil de la condition féminine de Corner Brook</a> relatif à la nécessité d'analyser les VACS dans la province sous un angle macroscopique pour établir des normes provinciales de collecte de données sur les VACS sur les campus. Il devrait aussi suivre la recommandation selon laquelle tous les établissements de la province doivent participer aux trois ans à une enquête traumavertie sur les VACS sur les campus.
<b>Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut</b>	Les gouvernements territoriaux doivent établir des normes territoriales de collecte de données sur les VACS sur les campus et suivre la recommandation selon laquelle tous les établissements des territoires doivent participer aux trois ans à une enquête traumavertie sur les VACS sur les campus.

**Action : Créer et renforcer les cadres législatifs et réglementaires provinciaux et territoriaux afin de contrer et de prévenir les VACS sur les campus**

<b>Colombie-Britannique</b>	Outre les recommandations du présent plan d'action, le ministère de l'Enseignement supérieur, des Compétences avancées et de la Formation devrait mettre en œuvre les recommandations de <a href="#">l'Alliance des étudiant.e.s de la Colombie-Britannique</a> . Il devrait notamment financer [traduction] « un plan d'action complet pour établir des principes directeurs et des procédures, en mettant l'accent sur le travail de prévention, l'éducation et des services d'aide qui se focalisent sur les travailleuses et travailleurs de première ligne et les personnes survivantes ».
<b>Manitoba</b>	En vertu de la <i>Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires</i> , tous les établissements du Manitoba sont déjà tenus d'adopter des politiques sur les VACS. Le ministère de l'Enseignement supérieur, des Compétences et de l'Immigration pourrait donc renforcer son cadre législatif et réglementaire afin de combler les lacunes liées à l'éducation préventive et aux interventions.
<b>Ontario</b>	Outre les recommandations formulées dans le présent plan d'action, le ministère des Collèges et Universités devrait suivre les recommandations de l'Alliance des étudiants du premier cycle de l'Ontario visant à modifier le <i>Règlement de l'Ontario 131/16</i> afin d'y inclure tous les éléments essentiels des politiques sur les VACS axées

	<p>sur les personnes survivantes, y compris ceux qui figurent dans le document d'orientation de l'Alliance sur la prévention et l'intervention en matière de violence à caractère sexuel (<a href="#">Gender-based &amp; Sexual Violence Prevention &amp; Response policy paper</a>).</p>
<b>Québec</b>	<p>En vertu de la <i>Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur</i>, les établissements du Québec sont déjà tenus d'adopter des politiques sur les VACS. Le gouvernement pourrait donc renforcer son cadre législatif et réglementaire pour combler les lacunes liées à l'éducation préventive et aux interventions. Ceci pourrait prendre la forme de directives législatives incitant les établissements à répondre <a href="#">aux préoccupations relatives à la transparence et la communication lors du traitement des plaintes</a>.</p>
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	<p>En vertu de la <i>Post-Secondary Institutions Sexual Violence Policies Act</i>, les établissements de l'Île-du-Prince-Édouard sont déjà tenus d'adopter des politiques sur les VACS. Le ministère de l'Éducation et de la Formation continue pourrait donc renforcer son cadre législatif et réglementaire pour combler les lacunes liées à l'éducation préventive et les interventions.</p>
<b>Nouvelle-Écosse</b>	<p>Le gouvernement provincial devrait faire de son modèle de protocole d'entente relatif aux politiques autonomes obligatoires en matière de VACS une obligation imposée par la loi. La législation devrait tenir compte des recommandations de <a href="#">Students Nova Scotia</a> et être élaborée en collaboration avec les étudiantes et les étudiants et les personnes survivantes.</p> <p>Par ailleurs, le gouvernement provincial devrait travailler avec les établissements, des personnes survivantes et des gens du milieu étudiant, y compris Students Nova Scotia, pour que le mandat des protocoles d'entente relatifs aux politiques autonomes en matière de VACS intègrent les recommandations formulées par Students Nova Scotia.</p>
<b>Alberta</b>	<p>Le ministère de l'Éducation supérieure peut s'inspirer de la directive imposant aux établissements de réviser leurs politiques sur les VACS (conformément à la lettre adressée en février 2022 aux présidents des conseils par le ministre de l'Enseignement supérieur et la ministre déléguée à la Condition féminine) en suivant les <a href="#">recommandations du Council of Alberta University Students</a> visant à [traduction] « obliger les établissements à élaborer des politiques qui respectent une norme</p>

	minimale, qui sont le résultat de vastes consultations du milieu universitaire et qui, pour rester pertinentes et efficaces, sont révisées périodiquement ».
<b>Saskatchewan</b>	La Saskatchewan est l'une des rares provinces à ne pas disposer de cadre législatif ou réglementaire en matière de VACS dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Le ministère de l'Enseignement supérieur devrait donc collaborer avec les parties prenantes, y compris le milieu étudiant, pour jeter les bases d'un système qui réponde aux normes pour prévenir et combattre les VACS.
<b>Nouveau-Brunswick</b>	Le Nouveau-Brunswick est l'une des rares provinces à ne pas disposer de cadre législatif ou réglementaire en matière de violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Le ministère de l'Enseignement postsecondaire, de la Formation et du Travail devrait donc collaborer avec les parties prenantes, y compris le milieu étudiant, pour jeter les bases d'un système qui réponde aux normes pour prévenir et combattre les VACS.
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Terre-Neuve-et-Labrador est l'une des rares provinces à ne pas disposer de cadre législatif ou réglementaire en matière de violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Le ministère de l'Éducation, de la Formation et de l'Acquisition de compétences devrait donc collaborer avec les parties prenantes, y compris le milieu étudiant, pour jeter les bases d'un système qui réponde aux normes pour prévenir et combattre les VACS.
<b>Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut</b>	Les gouvernements territoriaux peuvent collaborer avec tous les établissements qui se trouvent sur leurs territoires respectifs et leur transmettre des directives législatives ou réglementaires concernant les normes à appliquer pour garantir que les politiques en vigueur répondent aux normes pour prévenir et combattre les VACS.

**Action : Créer des comités consultatifs provinciaux et territoriaux sur les VACS avec une représentation étudiante rémunérée**

<b>Colombie-Britannique</b>	En plus de tenir compte des recommandations du présent plan d'action, le bureau de l'équité entre les genres de la Colombie-Britannique devrait inclure une forte représentation
-----------------------------	--

	étudiante dans ses <a href="#">consultations autour du plan d'action provincial</a> visant à éliminer les VACS.
<b>Manitoba</b>	Le ministère de l'Éducation postsecondaire, du Développement des compétences et de l'Immigration devrait convoquer un comité consultatif semblable au <a href="#">Conseil consultatif des femmes du Manitoba</a> , mais axé sur les VACS dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Par ailleurs, la province devrait veiller à ce que le personnel des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sur les campus et les personnalités influentes du milieu étudiant soient représentés au sein du Conseil consultatif des femmes.
<b>Ontario</b>	Le ministère des Collèges et Universités devrait rétablir le groupe de travail sur les violences à caractère sexuel sur les campus (autrefois un groupe de travail du Conseil des universités de l'Ontario) et y inclure une représentation étudiante rémunérée, ainsi que des personnes représentant le Conseil ontarien des vice-recteurs à l'enseignement, le Comité ontarien des affaires étudiantes, le personnel des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sur les campus et les effectifs de première ligne du Réseau ontarien de lutte contre la violence sexuelle dans les universités et les collèges de la province.
<b>Québec</b>	Ce type de comité consultatif existe déjà dans les établissements de la province. La prochaine étape serait donc de renforcer l'information et la communication sur les efforts déployés pour lutter contre les VACS sur les campus. En vertu de l'article 12 de la loi québécoise visant à prévenir et combattre les VACS, les établissements d'enseignement sont tenus de rendre des comptes au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur, mais les rapports annuels des établissements devraient être plus transparents. À l'heure actuelle, sur le <a href="#">site Web du Ministère</a> , on présente la loi et un lien vers la politique de chaque établissement. Par souci de transparence et pour assurer un meilleur accès à l'information, il faudrait aussi publier là le rapport annuel de chacun avec une ventilation des dépenses faites pour prévenir et combattre les VACS.
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage continu devrait convoquer un comité consultatif semblable à son <a href="#">conseil consultatif sur la condition féminine</a> ou au <a href="#">comité d'action du premier ministre sur la violence familiale</a> , mais dont le mandat serait axé sur les VACS sur les campus. Par ailleurs, la province devrait veiller à ce que le

	<p>personnel des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sur les campus et les personnalités influentes du milieu étudiant soient représentés au sein du conseil consultatif sur la condition féminine et du comité d'action du premier ministre sur la violence familiale.</p>
<b>Nouvelle-Écosse</b>	<p>La direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur devrait convoquer un comité consultatif semblable au <a href="#">conseil consultatif sur la condition féminine</a> de la province, mais dont le mandat serait axé sur les VACS dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Par ailleurs, la province devrait veiller à ce que le personnel des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sur les campus et les personnalités influentes du milieu étudiant soient représentés au sein du conseil consultatif sur la condition féminine.</p>
<b>Alberta</b>	<p>Le ministère de l'Enseignement supérieur de l'Alberta devrait se tourner vers le groupe de travail spécial convoqué par l'intermédiaire des agentes et agents principaux des services à la population étudiante (SSSO) pour identifier les personnes qui devraient siéger à un groupe de travail plus officiel sur les VACS sur les campus. Le groupe de travail des SSSO est bien placé pour le faire puisqu'il est en train de préparer l'enquête provinciale sur les VACS sur les campus. De plus, il a déjà travaillé sur une série d'initiatives liées aux violences à caractère sexuel, notamment l'élaboration de politiques et la collecte de données.</p>
<b>Saskatchewan</b>	<p>Le ministère de l'Enseignement supérieur devrait convoquer un comité consultatif semblable au comité consultatif provincial qui participerait à l'élaboration du <a href="#">plan d'action de la Saskatchewan pour lutter contre les VACS</a>, mais qui se concentrerait sur la violence dans les établissements d'enseignement.</p>
<b>Nouveau-Brunswick</b>	<p>Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail peut s'inspirer des recommandations de la <a href="#">Table ronde sur la violence sexuelle sur les campus</a> pour établir, maintenir et soutenir un comité consultatif. Étant donné que l'on <a href="#">reproche à la Table ronde de ne pas avoir suffisamment tenu compte de l'avis des étudiantes et étudiants</a>, il faudrait s'assurer que ces derniers soient réellement mobilisés et qu'ils reçoivent en échange la rémunération, la reconnaissance et la valorisation qu'ils méritent.</p>

<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	<p>Le ministère de l'Éducation, de la Formation et de l'Acquisition de compétences devrait convoquer un comité consultatif semblable au <a href="#">conseil consultatif provincial sur la condition féminine</a>, mais qui aurait pour mandat de se concentrer sur les VACS dans les établissements postsecondaires. Par ailleurs, la province devrait veiller à ce que le personnel des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sur les campus et des personnalités influentes du milieu étudiant siègent au comité consultatif provincial sur la condition féminine.</p>
<b>Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut</b>	<p>Les gouvernements territoriaux devraient convoquer un comité consultatif semblable au <a href="#">conseil sur la condition féminine des Territoires du Nord-Ouest</a>, mais qui se concentrerait particulièrement sur les VACS dans les établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, les territoires devraient veiller à ce que le personnel des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sur les campus et des personnalités influentes du milieu étudiant siègent aux comités consultatifs territoriaux existants par le biais de nominations et de modifications législatives, le cas échéant (p. ex. en modifiant la loi sur le conseil de la condition féminine des Territoires du Nord-Ouest, auquel est assujéti le conseil de la condition féminine).</p>